



Rapport ANNUEL

TABLEAU DE BORD
SAGE EST LYONNAIS

2015

PROTÉGER LES
RESSOURCES
EN EAU
POTABLE

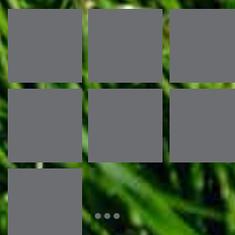
RECONQUÉRIR
& PRÉSERVER
LA QUALITÉ DES
EAUX

GÉRER
DURABLEMENT
LA QUANTITÉ DE
LA RESSOURCE
EN EAU

GÉRER LES
MILIEUX
AQUATIQUES ET
PRÉVENIR LES
INONDATIONS

SENSIBILISER
LES ACTEURS

METTRE EN
OEUVRE LE SAGE



LE TABLEAU DE BORD DU SAGE...

Le tableau de bord est un outil de pilotage pour la Commission locale de l'eau. En fonction des résultats de suivi obtenus, il permet d'orienter la mise en œuvre des préconisations du SAGE dans un souci d'efficacité.

■ ■ Qu'est-ce-qu'un tableau de bord ?

Base de donnée structurée autour d'indicateurs, il est conçu pour suivre et orienter la mise en oeuvre du SAGE et fournir un outil de communication polyvalent et ciblé actualisable annuellement.

■ ■ Quoi et pourquoi ?

Le tableau de bord comprend 54 indicateurs visant à assurer un suivi efficace de la mise en œuvre des 6 orientations du SAGE. Ces indicateurs sont classés en 3 catégories :

- pression : décrivent les pressions exercées sur la ressource par les activités humaines, par exemple, les rejets dans la nappe
- état : décrivent la qualité de la ressource, par exemple, la qualité des eaux souterraines
- réponse : décrivent les mesures prises pour améliorer la situation, par exemple, la gestion des déchets et substances dangereuses.

■ ■ Pour qui ?

Les données sont éditées dans un document de synthèse diffusé aux membres de la CLE et aux différents acteurs techniques et usagers de l'eau.

■ ■ Comment ?

Le cadre et le contexte pour la récupération des données sont des aspects très importants pour le bon fonctionnement de l'outil. La gestion et l'organisation de ces données est gérée dans une base de données parfois liée à un Système d'Information Géographique (S.I.G.).

■ ■ Objectif général du tableau de bord du SAGE de l'Est lyonnais

Le tableau de bord ne constitue pas un simple document technique mais bien un support d'aide à la décision pour la CLE.

Il permet de :

- fournir un référentiel commun, chiffré et actualisé,
- alimenter les discussions notamment sur la planification des actions,
- maintenir la concertation et la dynamique de projet,
- communiquer sur le SAGE et ses résultats.

LES INDICATEURS IDENTIFIÉS...

■ ■	1.1 Qualité des eaux distribuées	p8
	1.2 Occupation des sols dans les périmètres de protection	p9
	1.3 Périmètre de protection des captages d'eau potable	p10
	1.4 Encadrement de l'occupation des sols dans les périmètres de protection	
	1.5 Sécurisation de la distribution d'eau potable	p11
	1.6 Protection de la nappe de la molasse	p12
■ ■	2.1 Qualité des eaux souterraines	p16
	2.2 Qualité des eaux superficielles	p17
	2.3 Rejets dans les milieux aquatiques	p20
	2.4 Nouvelles molécules toxiques	p21
	2.5 Performance des ouvrages d'assainissement collectif	p22
	2.6 Assainissement non collectif	p23
	2.7 Gestion de l'assainissement	p25
	2.8 Gestion des eaux pluviales	p26
	2.9 Artificialisation	p27
	2.10 Bonnes pratiques environnementales	P28
	2.11 Activité agricole	p29
	2.12 Plan d'action agricole	p30
	2.13 Bilan des actions «directive nitrates»	P32
	2.14 Activité industrielle	P33
	2.15 Gestion des déchets et substances industriels	p34
	2.16 Anciennes décharges	P35
	2.17 Gestion des anciennes décharges	p35
	2.18 Exploitations de granulats	P36
	2.19 Ré-aménagements de carrières	p37
	2.20 Protection du «V vert nord» dans les documents d'urbanisme	p39
■ ■	3.1 Niveau des nappes	p42
	3.2 Prélèvements (hors domestiques)	p43
	3.3 Prélèvements domestiques	p44
	3.4 Prélèvements AEP	p45
	3.5 Irrigation	p46
	3.6 Réseaux AEP	p47
	3.7 Ouvrages souterrains	p48
	3.8 Arrêtés préfectoraux de limitation des usages de l'eau	p49
	3.9 Économies d'eau	p50
	3.10 Collecteur de l'Ozon	p51
	3.11 Irrigation collective sur l'île de Miribel - Jonage	
■ ■	4.1 Zones humides	p56
	4.2 Pression sur les zones humides	p57
	4.3 Création ou re-naturation de zones humides	p58
	4.4 Gestion des zones humides stratégiques	p59
	4.5 Protection réglementaire des zones humides	p60
	4.6 Occupation des sols en zones inondables	p61
	4.7 Zones de ruissellement à risque	p62
	4.8 Gestion des ruissellements et de l'érosion	p63
	4.9 Schéma d'accès et de stationnement du Grand Parc	p64
	4.10 Gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur l'île de Miribel - Jonage	p65
■ ■	5.1 Réseau d'acteurs	p68
	5.2 Opérations de communication et de sensibilisation	p69
	5.3 Gestion de crise	p71
■ ■	6.1 Reconnaissance de la structure porteuse et de la démarche SAGE	p75
	6.2 Suivi des dossiers transmis à la CLE	p76
	6.3 Suivi financier	p78
	6.4 Suivi PLU	p79
	6.5 Avancement contrat de milieu	p81

Les indicateurs «bleus» font l'objet d'une fiche descriptive, les indicateurs «noirs» ne sont pas renseignés.

PROTÉGER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE	RECONQUÉRIR & PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX	GÉRER DURABLEMENT LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU
--	---	--

GÉRER LES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENIR DES INONDATIONS	SENSIBILISER LES ACTEURS	METTRE EN OEUVRE LE SAGE
--	--------------------------	--------------------------

	...	

TABLEAU DE BORD SAGE
-BILAN 2015-

ORIENTATION 1 : PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

1.1

QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES

ÉTAT

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Taux de conformité annuel des prélèvements effectués par l'ARS sur les eaux distribuées

NON CONFORMITÉ DES EXIGENCES DE QUALITÉ

UGE /UDI*	taux de conformité		paramètre	valeurs
	microbiologiques	physico-chimiques		
année 2010				
Aucun dépassement n'a été constaté.				
année 2011				
Toussieu	99.4%	100%	Entérocoques	1 n/100L (limite 0)
année 2012				
Aucun dépassement n'a été constaté.				
année 2013				
St Bonnet de Mûre	93.3%	100%	pas d'information	
Grand Lyon agglo	99.5%	100%	-	-
Grand Lyon Mions	96.8%	100%	escherichia coli	-
Grand Lyon St Priest	98.9%	100%	escherichia coli	-
année 2014				
Colombier Saugnieu	100%	100%	Nitrates sur 1 prélèvement	57.1 mg/L
St Bonnet de Mûre	93.3%	100%	pas d'information	
Grand Lyon agglo	99.9%	100%	pas d'information	

source : données ARS

* UGE : unité de gestion / UDI : unité de distribution

en italique : paramètres ne donnant pas lieu à un déclassement du taux de conformité

CE QU'IL FAUT RETENIR...

L'eau distribuée au cours de l'année 2014 présente une **bonne qualité bactériologique et physico-chimique**, malgré les contaminations peu importantes et très ponctuelles. Elle reste **conforme** aux exigences de qualité réglementaire pour toutes les autres substances mesurées.



ORIENTATION 1 : PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

1.2

OCCUPATION DES SOLS DANS LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

PRESSION

en lien avec les actions 1 et 3 - recommandation R3

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Création et fonctionnement de l'observatoire des mouvements fonciers
Évolution de l'occupation des sols dans les périmètres de protection

ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DES SOLS DANS LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ÉLOIGNÉS ENTRE 2000-2010

	2000		2005		2010	
esp. urbain	972 ha	15.5%	993.3 ha	15.9%	1 006.8 ha	16.1%
activités	942.6 ha	15%	982.5 ha	15.7%	1 036.4 ha	16.5%
esp. agricoles	2 452.7 ha	2.8%	2 391.9 ha	3.1%	2 326.4 ha	3.1%
esp. naturels	1 722.5 ha	39.2%	1 703.6 ha	38.2%	1 699.5 ha	37.1%
esp. en mutation	173.2 ha	27.5%	191.7 ha	27.2%	194 ha	27.1%

source : Agence d'urbanisme - SPOT thema

CE QU'IL FAUT RETENIR...

Les périmètres de protection de captage sont parfois pris dans un environnement urbain.

En moyenne, **plus d'un tiers** de leur surface sont occupés par l'urbain et des activités économiques le plus souvent (36 % d'artificialisation). 64 % des sols concernés par un périmètre de protection de captage restent naturels (27,1 %) ou agricoles (près de 4 ha sur 10).

Dans les périmètres de protection éloignés de captage, les zones d'activités et les infrastructures ont progressé de 94 ha entre 2000 et 2010, les espaces urbains (habitat + équipements) de 35 ha.

ORIENTATION 1 : PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

1.3

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE

RÉPONSE

en lien avec recommandation 2 - action 2 - action / prescription 3

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

État d'avancement de l'établissement des périmètres de protection

Taux de DUP interdisant les activités à risque dans les périmètres de protection rapprochée

ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROCÉDURES DUP - DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL -

captage	commune	pop. desservie	état d'avancement de la DUP			arrêté préfectoral
			en cours	existante	révision	
Ferme Pitiot	Corbas	10 000		<input checked="" type="checkbox"/>	à prévoir	04-10-1972
Azieu - St Exupéry	Genas	10 000		<input checked="" type="checkbox"/>		01-10-2009
Les Vernes	Jonage	secours actif		<input checked="" type="checkbox"/>		17-06-2005
La Garenne	Meyzieu	secours actif		<input checked="" type="checkbox"/>		22-09-2003
Les Quatre Chênes	St Priest	40 974		<input checked="" type="checkbox"/>		30-01-1998
Les Romanettes	Corbas	17 728		<input checked="" type="checkbox"/>	à prévoir	03-06-1976
Sous la Roche	Mions	10 283		<input checked="" type="checkbox"/>	à prévoir	03-06-1976
Chemin de l'Afrique	Chassieu	secours	<input checked="" type="checkbox"/> suspendue			-
Crépieux Charmy	Villeurbanne Vaulx en Velin	1 059 374		<input checked="" type="checkbox"/>		23-09-2011
Lac des Eaux bleues	Vaulx en Velin	secours actif		<input checked="" type="checkbox"/>		18-11-2008
Rubina	Décines	secours			<input checked="" type="checkbox"/> suspendue	23-03-1976
Fromental	Marennnes	4 460		<input checked="" type="checkbox"/>		09-01-2015
Azieu	Genas	11 140		<input checked="" type="checkbox"/>		25-02-2009
Cambergère	Heyrieux	NC	<input checked="" type="checkbox"/>			-
14 captages AEP			2	11	1	

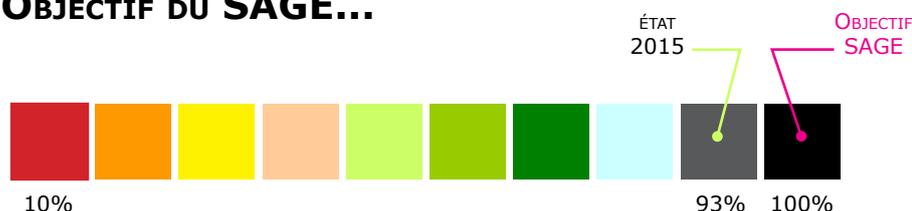
source : données ARS

CE QU'IL FAUT RETENIR...

Fin 2013, la CLE avait donné un avis favorable concernant la DUP du captage de Fromental, géré par le SIVOM Marennnes - Chaponnay. Le Préfet a publié le nouvel arrêté en janvier 2015.

La nouvelle DUP du captage de Crépieux Charmy a été annulé en 2015 par avis du tribunal. C'est donc celle de 2011, qui reste en vigueur pour le moment.

OBJECTIF DU SAGE...



ORIENTATION 1 : PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

1.5

SÉCURISATION DE LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

RÉPONSE

en lien avec action 4

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

UGE sur le territoire et interconnexions

Pourcentage de population concernée par une solution de sécurisation

UNITÉS DE GESTION -UGE- SUR LE TERRITOIRE DU SAGE

UGE	captage	population desservie	UDI ¹	interconnexions
Lyon agglomération	Crépieux-Charmy	1 059 374	Bron supérieur	SDEI Neuville, SDEI Mions, UGE Charly, Genas UGE Sud Ouest Lyonnais
			Décines	
			Pierre Bénite	
	Les Vernes	secours actif	Décines	
	La Garenne	secours non actif	Décines	
	Chemin de l'Afrique	secours non actif	Décines	
Corbas Feyzin Mions Saint-Priest	Lac de Miribel	secours actif	-	
	Rubina	secours non actif	-	
	les Quatre Chênes	40 974	St Priest	SIVOM Marennes Chaponnay, UGE Z.I. Vénissieux Corbas St-Priest, UGE Lyon Agglo
les Romanettes	17 728	Corbas / Feyzin		
Sous la Roche	10 283	Mions		
SIEPEL	Balan - Azieu	33 829	-	-
Aéroport St Exupéry	Azieu - St Exupéry	10 000	Aéroport St Exupéry	UGE SIEPEL
Z.I. Vénissieux Corbas St-Priest	Ferme Pitiot - La Troupillère	9 000	Z.I. Vénissieux Corbas St-Priest	UGE Corbas - Mions - Feyzin - St Priest
SIVOM Marennes Chaponnay	Fromental	4 828	Marennes - Chaponnay principale + Sud Marennes Chaponnay	SIE Communay & Région & UDI Mions, UGE SIE Nord de Vienne
SIE Communay et Région ²	Ternay	20 310	Communay et région	UGE SMEP Rhône SIVOM Marennes Chaponnay
St Pierre de Chandieu ²	Balan - Azieu	4 133	St Pierre de Chandieu	Aéroport St Ex
Genas ²		11 140	Genas	Aéroport St Ex
Jons ²		1 094	Jons	-
Pusignan ²		3 098	Pusignan	Aéroport St Ex
St Bonnet de Mure ²		5 597	St Bonnet de Mure	Aéroport St Ex
St Laurent de Mure ²		4 694	St Laurent de Mure	Aéroport St Ex
Toussieu ²		2 019	Toussieu	Aéroport St Ex

1 UDI : Unité de Distribution

2 : pas un syndicat de production

CE QU'IL FAUT RETENIR...

Le Grand Lyon a réalisé une étude de potentialité pour une nouvelle ressource en eau potable dans le secteur des Hautes Combes. Cette étude a permis de définir les capacités quantitatives et qualitatives du secteur. Grâce à des reconnaissances géophysiques, le Grand Lyon a identifié la meilleure implantation des sondages géotechniques à venir.

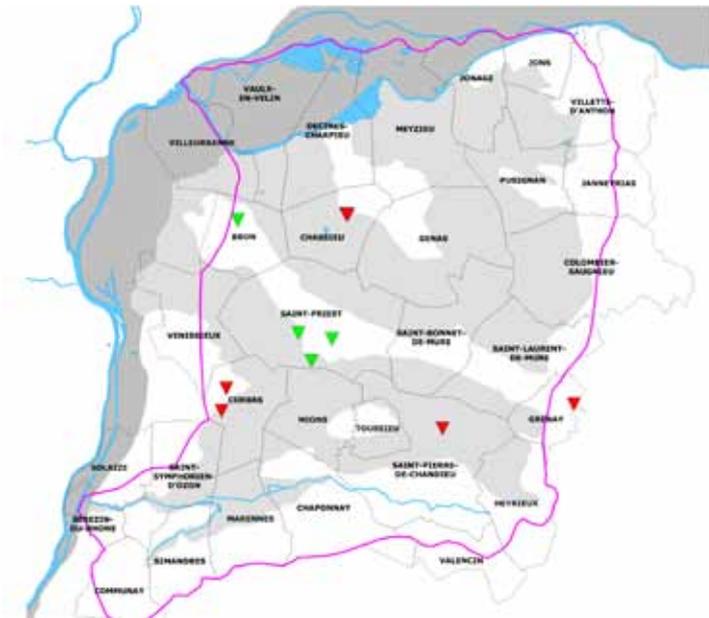
en lien avec prescription 5, actions 31 et 35

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Résultat de l'étude de la Molasse et statut adopté

Nombre de demandes de prélèvement à la molasse acceptés / refusés

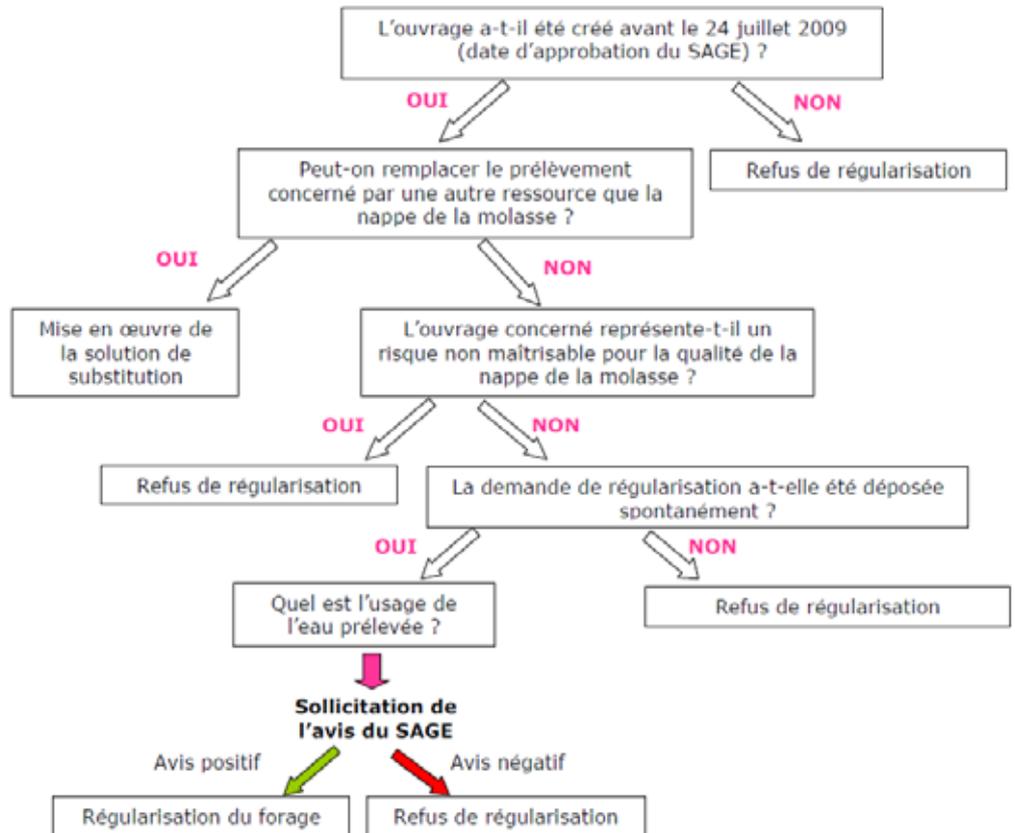
FORAGES EN NAPPE DE LA MOLASSE RÉGULARISÉS EN 2014



Les forages en vert ont été régularisés.

CE QU'IL FAUT RETENIR...

RAPPEL DE LA DOCTRINE



En 2015 : Deux demandes ont été étudiées en CLE pour des forages à la Molasse /
 - carrière «la Petite Craz» : refus du bureau de CLE du 22 mai 2015
 - société Merial : accord bureau de CLE du 20 novembre 2015.

ORIENTATION 1 : PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

INDICATEURS NON RENSEIGNÉS

N° indicateur	intitulé	type	observation
1.4	encadrement de l'occupation des sols dans les périmètres de protection	réponse	difficulté pour obtenir les données nécessaires pour compléter l'indicateur

PROTÉGER LES
RESSOURCES
EN EAU
POTABLE

RECONQUÉRIR
& PRÉSERVER
LA QUALITÉ DES
EAUX

GÉRER
DURABLEMENT
LA QUANTITÉ
DE LA
RESSOURCE EN
EAU

GÉRER LES
MILIEUX
AQUATIQUES ET
PRÉVENIR DES
INONDATIONS

SENSIBILISER
LES ACTEURS

METTRE EN
OEUVRE LE
SAGE

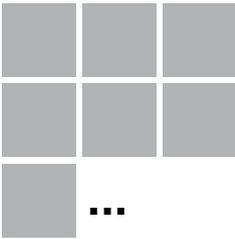
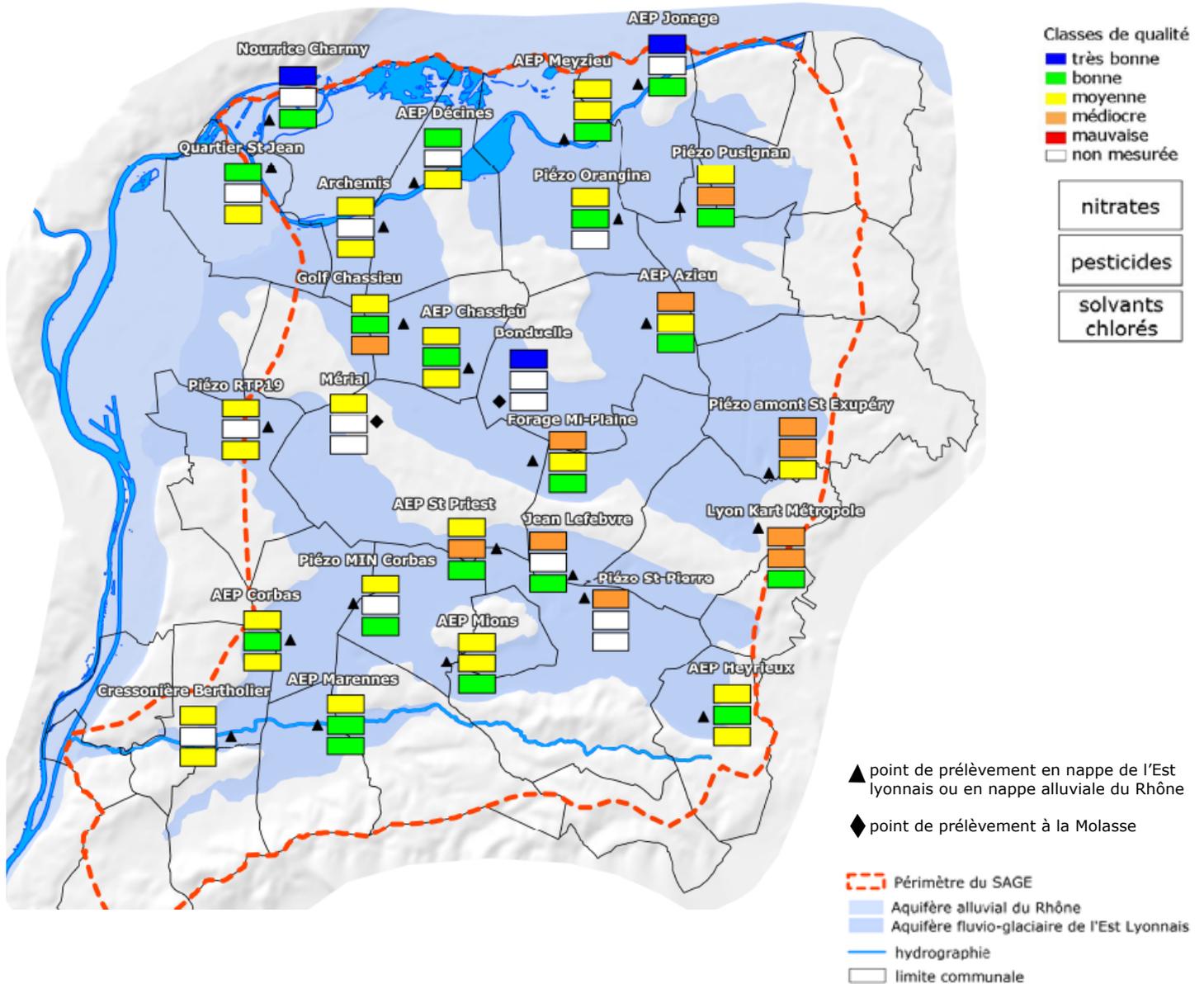


TABLEAU DE
BORD SAGE
EST LYONNAIS
-BILAN 2015-

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Suivi qualitatif de la nappe de l'Est lyonnais et de la Molasse (réseau SAGE)

QUALITÉ PHYSICO-CHIMIQUE DES EAUX SOUTERRAINES - ÉTÉ 2015 -



CE QU'IL FAUT RETENIR...

LES NITRATES : Les 3 couloirs sont impactés par la présence de nitrates, sur la campagne 2014-2015, certains ouvrages ont présenté des teneurs supérieures à 50 mg/l. Aucune amélioration n'est à noter.

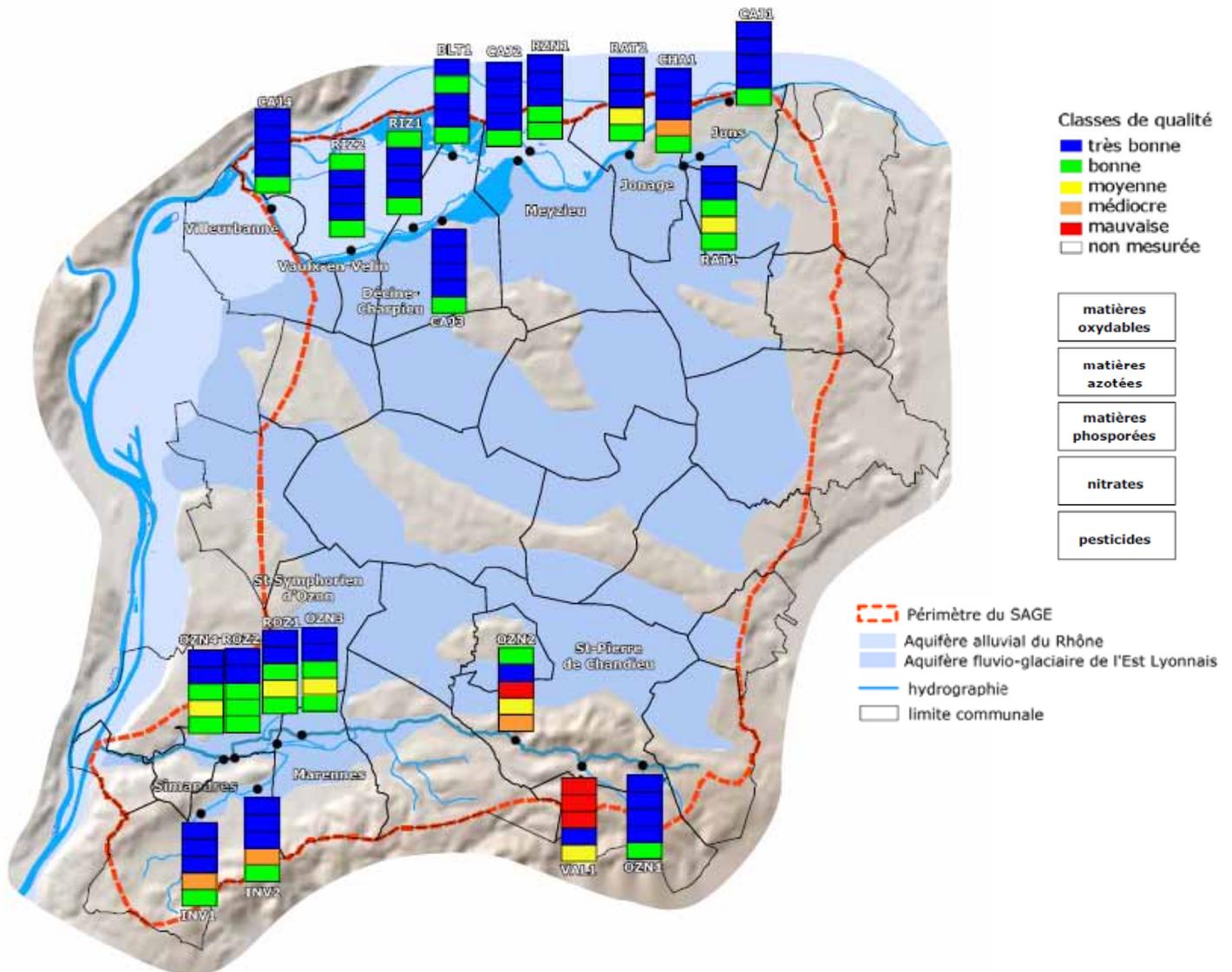
LES PESTICIDES : Les analyses montrent la présence de Bentazone et Dinoterbe. La plupart des ouvrages impactés se situent au droit du couloir de Meyzieu. Au total, 51 molécules de pesticides différents ont été quantifiées entre 2014 et 2015.

LES SOLVANTS CHLORÉS : La plupart des solvants chlorés se retrouvent en aval des zones urbaines et industrielles et principalement en aval de Meyzieu, Chassieu et Décines où l'on retrouve les concentrations les plus importantes.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Suivi qualitatif des cours d'eau

QUALITÉ PHYSICO-CHIMIQUE DES EAUX SUPERFICIELLES - ÉTÉ 2015 -



CE QU'IL FAUT RETENIR...

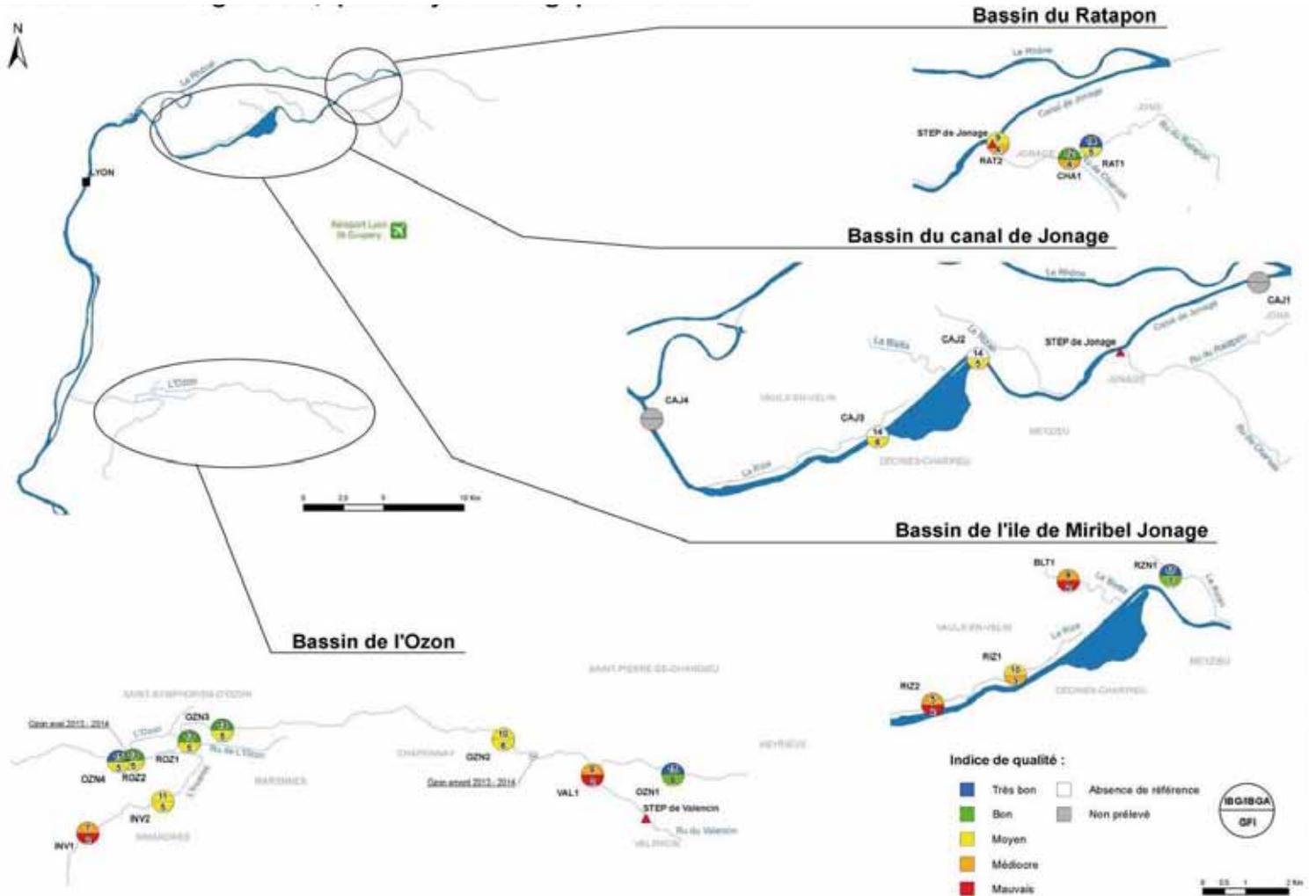
OZON : On note une dégradation au niveau des nitrates sur l'Inverse et une mauvaise qualité générale sur le rau de Valencin et la station OZN2 (influence de la STEP de Valencin). Par rapport aux pesticides, on retrouve du glyphosate et son produit de dégradation (AMPA) à des teneurs parfois supérieure à 0.1 µg/L.

RATAPON : Certaines teneurs en nitrates avoisinent les 40 mg/L sur le bassin versant. Par rapport aux pesticides, le constat est le même que pour l'Ozon.

RUISSEAUX PHRÉATIQUES DE MIRIBEL JONAGE : Le Rizan est impacté par la présence de nitrates (autour de 20 mg/L). La Rize présente aussi des teneurs importantes en nitrates et ammonium. 13 molécules de pesticides ont été retrouvés (toute campagnes confondues).

CANAL DE JONAGE : On retrouve un bon état chimique sur le canal.

QUALITÉ HYDRO-BIOLOGIQUE INVERTÉBRÉS - EAUX SUPERFICIELLES - 2015 -



CE QU'IL FAUT RETENIR...

BV OZON : On remarque une nette amélioration par rapport aux précédentes études notamment de 2009 en ce qui concerne le bassin de l'Ozon et de ses affluents. Plus en détail, l'amont du bassin de l'Ozon est bon en termes d'analyse invertébrés. Le rau de Valencin et le point OZN2 supportent l'impact de la STEP de Valencin.

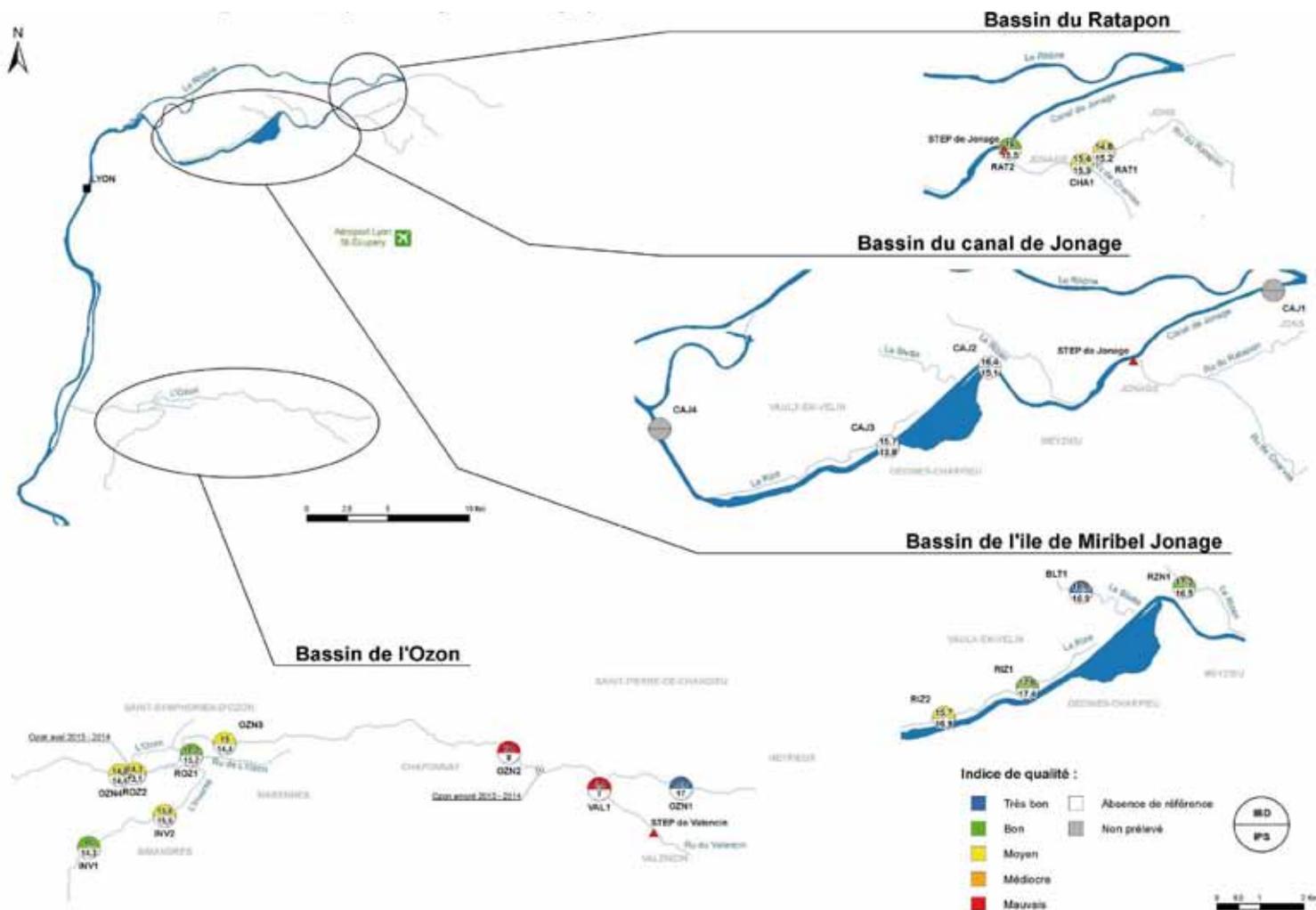
BV RATAPON : il présente une station aval moins bonne que sur le cours d'eau lui-même probablement due à un impact lors de la traversée de Jonage.

CANAL JONAGE : Les résultats restent difficiles à interpréter car peu d'analyses ont été réalisées sur le canal.

RUISSEAUX PHRÉATIQUE DE MIRIBEL : Le Rizan a une excellente qualité biologique. Par contre, la Rize après un passage en zone urbaine se dégrade profondément. Le cas de la Bletta reste un peu plus compliqué puisque l'absence d'une grande lame d'eau peut à elle seule expliquer le résultat obtenu sur le cours d'eau.

Allez plus loin : télécharger le rapport sur l'exploitation du réseau de suivi du SAGE, sur le site Internet - espace documentation - bibliothèque - document divers.

QUALITÉ HYDRO-BIOLOGIQUE DIATOMÉES - EAUX SUPERFICIELLES - 2015 -



CE QU'IL FAUT RETENIR...

Cours d'eau / station	Note IBD
Canal Jonage- CAJ2	16.4
Canal Jonage- CAJ3	15.7
Bletta - BLT1	18.8
Rizan- RZN1	17.3
Rize- RIZ1	17.6
Rize- RIZ2	15.7
Ratapon- RAT1	14.8
Ratapon- RAT2	16
Rau de Charvas- CHA1	15.4

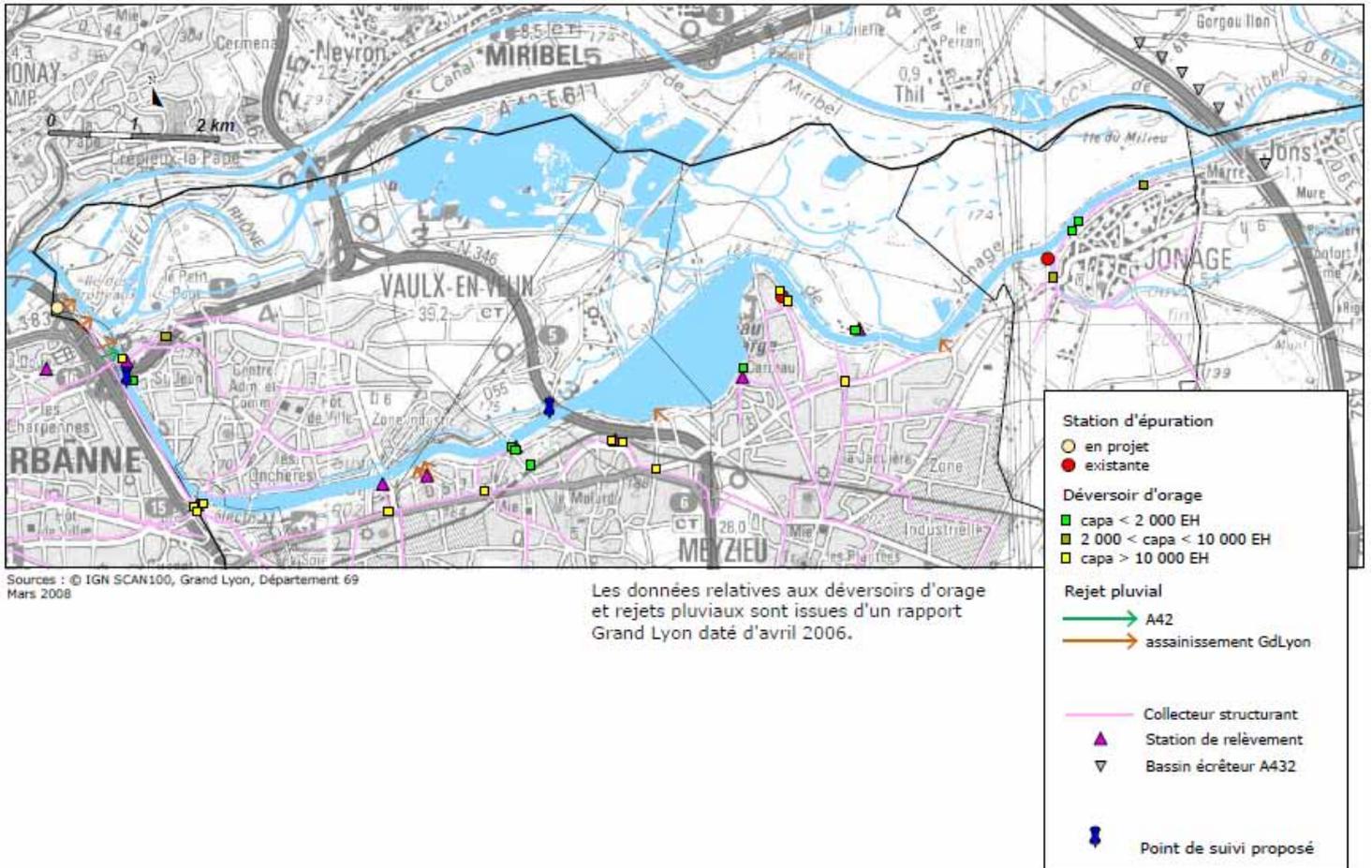
Cours d'eau / station	Note IBD
Ozon- OZN1	19.7
Ozon- OZN2	7.1
Ozon- OZN3	15
Ozon- OZN4	14.9
Inverse- INV1	16
Inverse- INV2	15.8
Valencin- VAL1	6.9
Rau Ozon- ROZ1	16.2
Rau Ozon- ROZ2	14.3

Allez plus loin : télécharger le rapport sur l'exploitation du réseau de suivi du SAGE, sur le site Internet - espace documentation - bibliothèque - document divers.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Inventaire des rejets dans les milieux aquatiques superficiels

LOCALISATION DES REJETS DANS LE CANAL DE JONAGE



CE QU'IL FAUT RETENIR...

Pas de nouvelle donnée en 2015.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Étude sur les nouveaux toxiques dans les eaux souterraines
Veille sur les nouveaux polluants

CE QU'IL FAUT RETENIR...

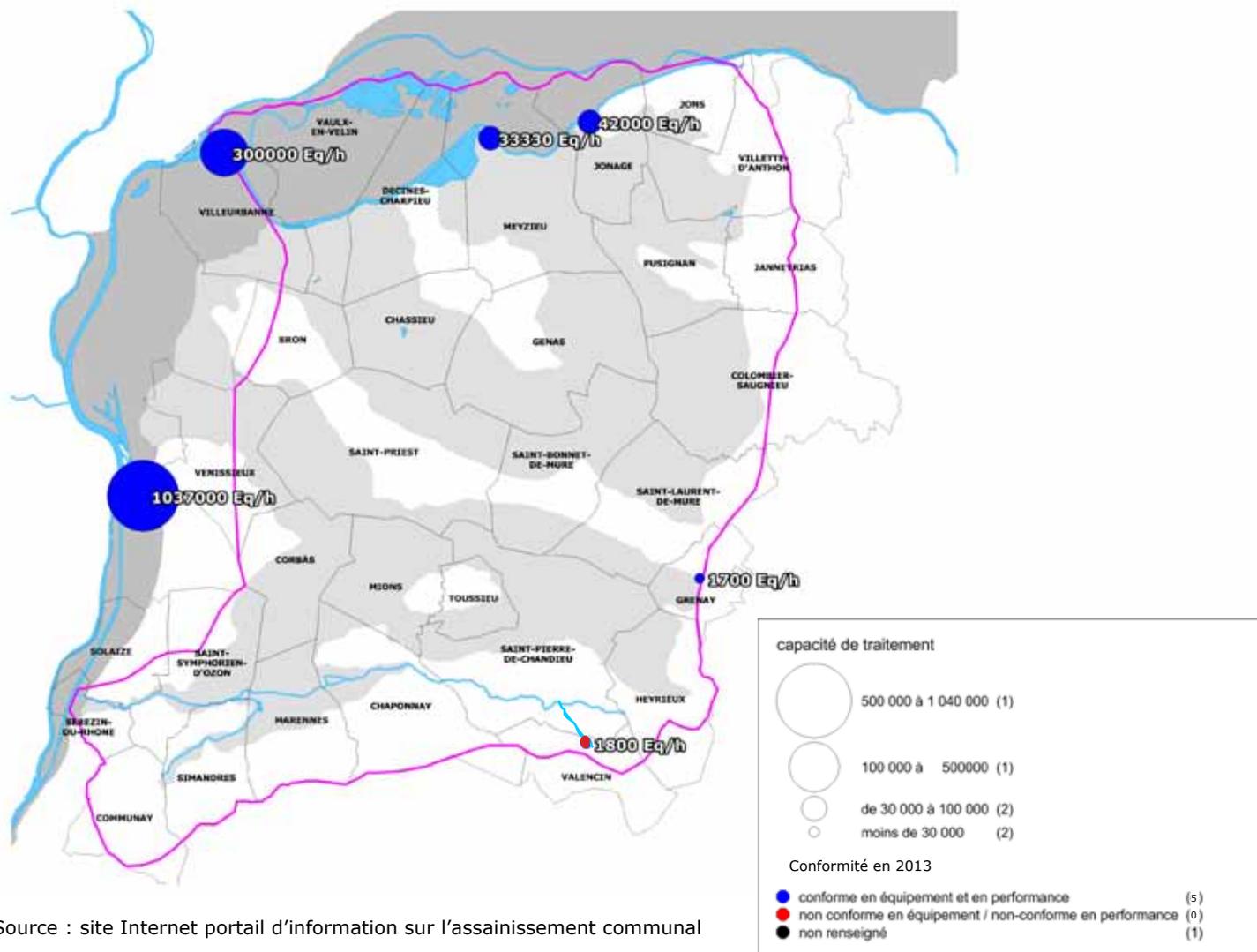
Le terme générique de «**polluant émergent**» regroupe les polluants d'origine chimique ou biologique, généralement **sans statut réglementaire**. Il s'agit bien souvent de molécules pas nécessairement d'usage nouveau mais nouvellement recherchées et pour lesquelles les données sont rares.

Il n'y a pas eu de nouvelles interventions en 2015 lors des réunions de la commission thématique 'reconquête de la qualité des eaux'.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Conformité des installations par rapport aux performances d'épuration
Taux de collecte et taux de raccordement des réseaux

PERFORMANCE DES STATIONS D'ÉPURATION



CE QU'IL FAUT RETENIR...

STEP	maître d'ouvrage	milieu récepteur	dispositif de traitement	Nb de communes connectées	Nb d'entreprises connectées
GRENAY	Grenay	-	lagunage	1	0
VALENCIN	Valencin	Rau aff. de l'Ozon	boue activée	1	0
SAINT FONS -1977-	Grand Lyon	Rhône	filtre biologique boue activée	26	142
JONAGE -2007-	Grand Lyon	canal de Jonage	boue activée	7	27
MEYZIEU -1989-	Grand Lyon	canal de Jonage	boue activée	3	3
FEYSSINE -2011-	Grand Lyon	Rhône	boue activée	10	-

Les stations renseignées, sont quasi toutes conformes en performance et équipement. La station de Valencin doit être réhabilitée pour être en conformité au niveau de son rejet.

ORIENTATION 2 : RECONQUÉRIR ET PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX

2.6

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

ÉTAT

en lien avec l'action 10 et recommandation 5

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Mise en place des Services Publics pour l'Assainissement Non Collectifs

Taux de contrôle des dispositifs ANC

Taux de conformité des installations sur le territoire et dans les périmètres de protection rapprochés

AVANCEMENT DES SPANC DES COLLECTIVITÉS

commune	collectivité compétente	SPANC non existant	SPANC en réflexion	SPANC en création	SPANC opérationnel
Bron	Grand Lyon				<input checked="" type="checkbox"/>
Chassieu	Grand Lyon				<input checked="" type="checkbox"/>
Corbas	Grand Lyon				<input checked="" type="checkbox"/>
Décines-Charpieu	Grand Lyon				<input checked="" type="checkbox"/>
Jonage	Grand Lyon				<input checked="" type="checkbox"/>
Meyzieu	Grand Lyon				<input checked="" type="checkbox"/>
Mions	Grand Lyon				<input checked="" type="checkbox"/>
Saint Priest	Grand Lyon				<input checked="" type="checkbox"/>
Solaize	Grand Lyon				<input checked="" type="checkbox"/>
Vaulx-en-Velin	Grand Lyon				<input checked="" type="checkbox"/>
Vénissieux	Grand Lyon				<input checked="" type="checkbox"/>
Villeurbanne	Grand Lyon				<input checked="" type="checkbox"/>
Chaponnay	SIAVO				<input checked="" type="checkbox"/>
Communay	SIAVO				<input checked="" type="checkbox"/>
St Pierre de Chandieu	SIAVO				<input checked="" type="checkbox"/>
St Symphorien d'Ozon	SIAVO				<input checked="" type="checkbox"/>
Sérézin du Rhône	SIAVO				<input checked="" type="checkbox"/>
Simandres	SIAVO				<input checked="" type="checkbox"/>
Toussieu	SIAVO				<input checked="" type="checkbox"/>
Colombier	Colombier				<input checked="" type="checkbox"/>
Genas	Genas				<input checked="" type="checkbox"/>
Jons	Jons				<input checked="" type="checkbox"/>
Marennnes	Marennnes				<input checked="" type="checkbox"/>
Pusignan	Pusignan				<input checked="" type="checkbox"/>
St Bonnet de Mure	St Bonnet				<input checked="" type="checkbox"/>
St Laurent de Mure	St Laurent				<input checked="" type="checkbox"/>
Grenay	-			<input checked="" type="checkbox"/>	
Heyrieux	Heyrieux				<input checked="" type="checkbox"/>
Janneyrias	Janneyrias		<input checked="" type="checkbox"/>		
Valencin	Valencin				<input checked="" type="checkbox"/>
Villette d'Anthon	Villette				<input checked="" type="checkbox"/>

CE QU'IL FAUT RETENIR...

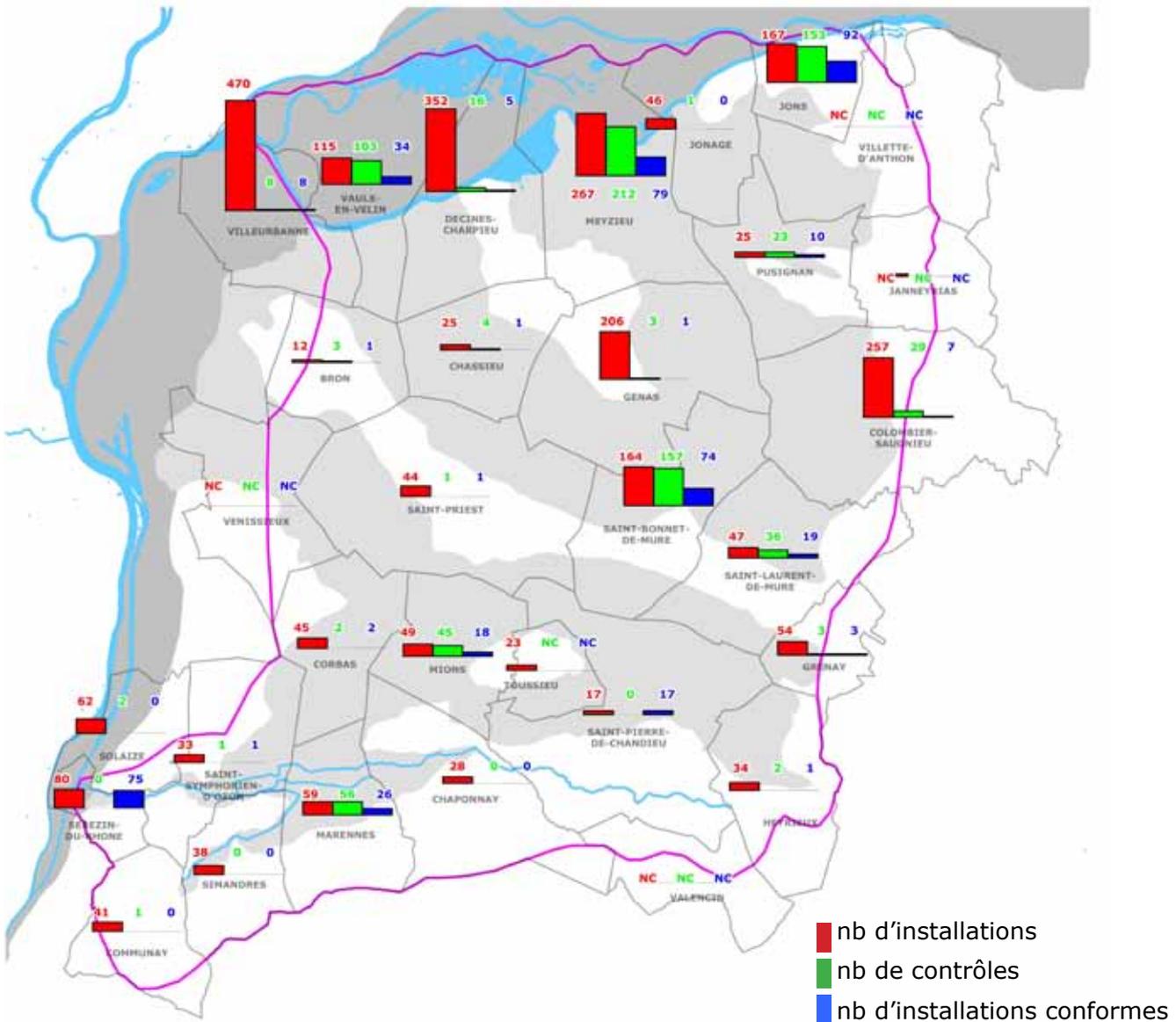
93% des communes du SAGE ont mis en place un service public d'assainissement non collectif (SPANC).

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Mise en place des Services Publics pour l'Assainissement Non Collectifs

Taux de contrôle des dispositifs ANC

Taux de conformité des installations sur le territoire et dans les périmètres de protection rapprochés

CONTRÔLE ET CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS AUTONOMES**CE QU'IL FAUT RETENIR...**

Sur les 29 communes ayant répondu à l'équipe SAGE, **90%** d'entre elles ont commencé le contrôle de leurs installations autonomes (contrôle de réalisation + contrôle de fonctionnement des installations existantes).

Le contrôle de diagnostic ou de fonctionnement sur les installations existantes, consiste en un état des lieux précis de chaque dispositif d'assainissement non collectif. Il s'agit de récolter un maximum d'information le système d'assainissement en place : nature des éléments, implantation sur la parcelle, fonctionnement, état de vieillissement...

Le contrôle de réalisation permet de vérifier la bonne exécution des travaux lors de la construction d'un bien.

en lien avec l'action 19 et recommandation 7

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Taux de communes ayant réalisé un zonage d'assainissement

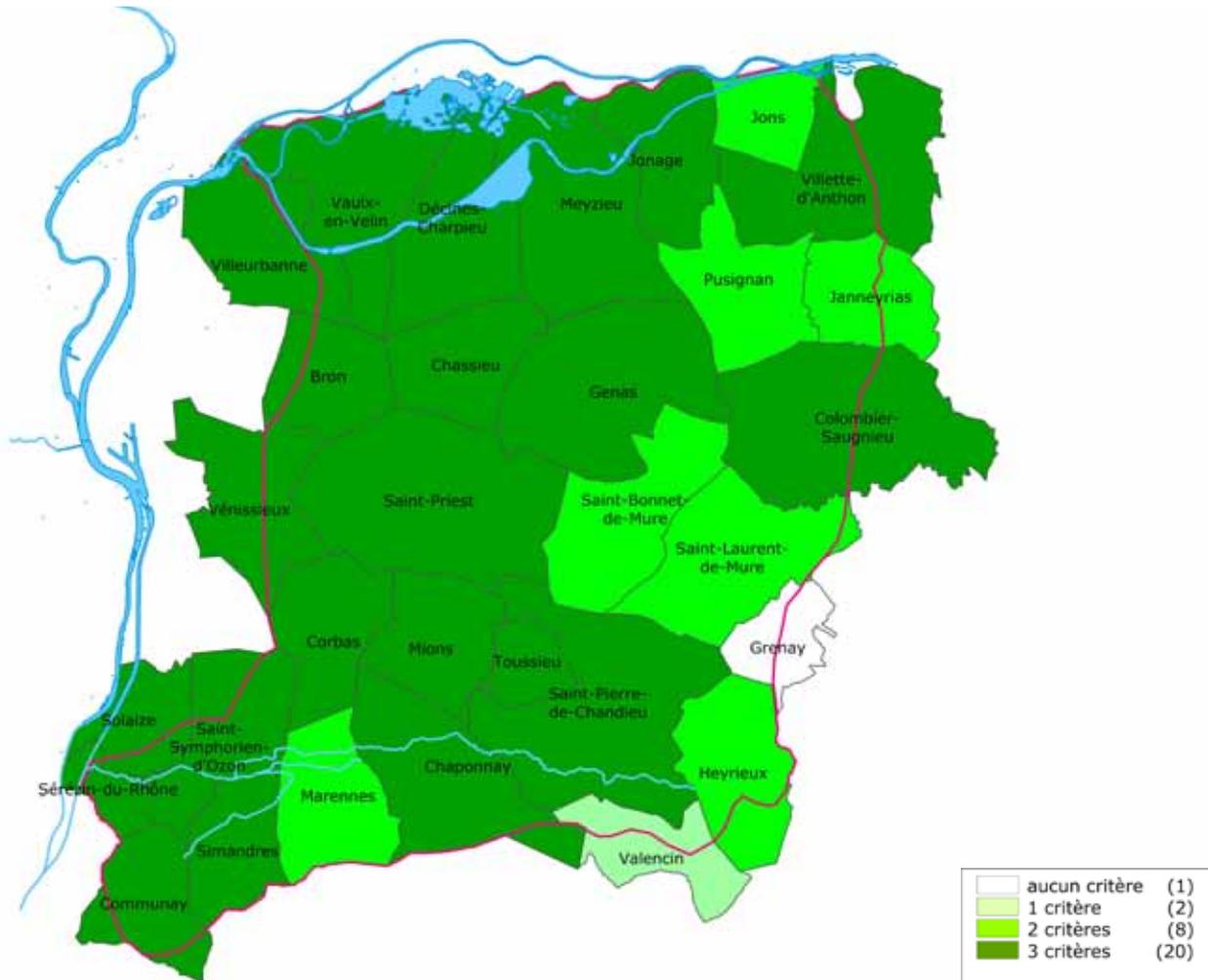
Taux de communes dotées d'un règlement d'assainissement

Taux de réalisation des schémas directeurs d'assainissement

Nombre d'arrêtés d'autorisation de rejets / nombre d'entreprises concernées

Nombre de conventions de raccordement

ORGANISATION DE L'ASSAINISSEMENT

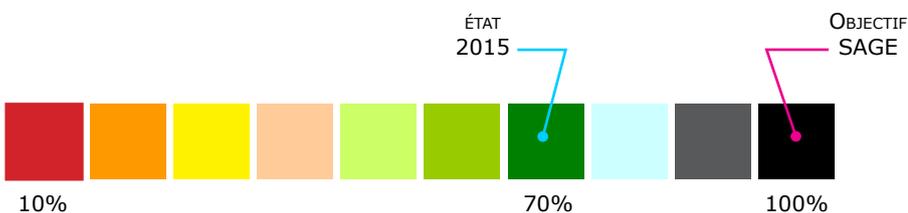


CE QU'IL FAUT RETENIR...

Cette cartographie reprend l'état de l'organisation de l'assainissement sur le territoire du SAGE, à savoir la mise en place d'un règlement d'assainissement, du zonage d'assainissement et d'un schéma directeur de l'assainissement.

Les communes du territoire ayant mis en place ces 3 documents sont en vert foncé sur la carte (3 critères) et celles n'ayant mis en place qu'un des trois documents apparaissent en vert clair (1 critère).

70% des communes du SAGE ont un règlement, un zonage et un schéma directeur d'assainissement.



DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Établissement du cahier des bonnes pratiques d'assainissement pluvial

MARCHÉ- GUIDE POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Pour réaliser l'action 15 «établir un cahier des bonnes pratiques d'assainissement pluvial» l'équipe du SAGE a lancé une consultation externe en septembre 2015.

Objectifs de la prestation

- Établir nouvelle doctrine pour eaux pluviales (réglementaire)
- Proposer des recommandations (non réglementaires)
- Actualiser les fiches relatives à la gestion des eaux pluviales du guide pour la mise en compatibilité des PLU/POS avec le SAGE Est lyonnais

Une étude en 5 étapes...

- phase 1 : bibliographie, retour d'expérimentations et cartographie des acteurs et compétences
- phase 2 : définition des critères de sensibilité et proposition d'une carte de sensibilité vis-à-vis de l'infiltration
- phase 3 : définition des risques de pollutions, traitements possibles
- phase 4 : définition des principes d'une bonne gestion des eaux pluviales (suivant sensibilité, enjeux et nature des traitements possibles)
- phase 5 : rédaction des documents

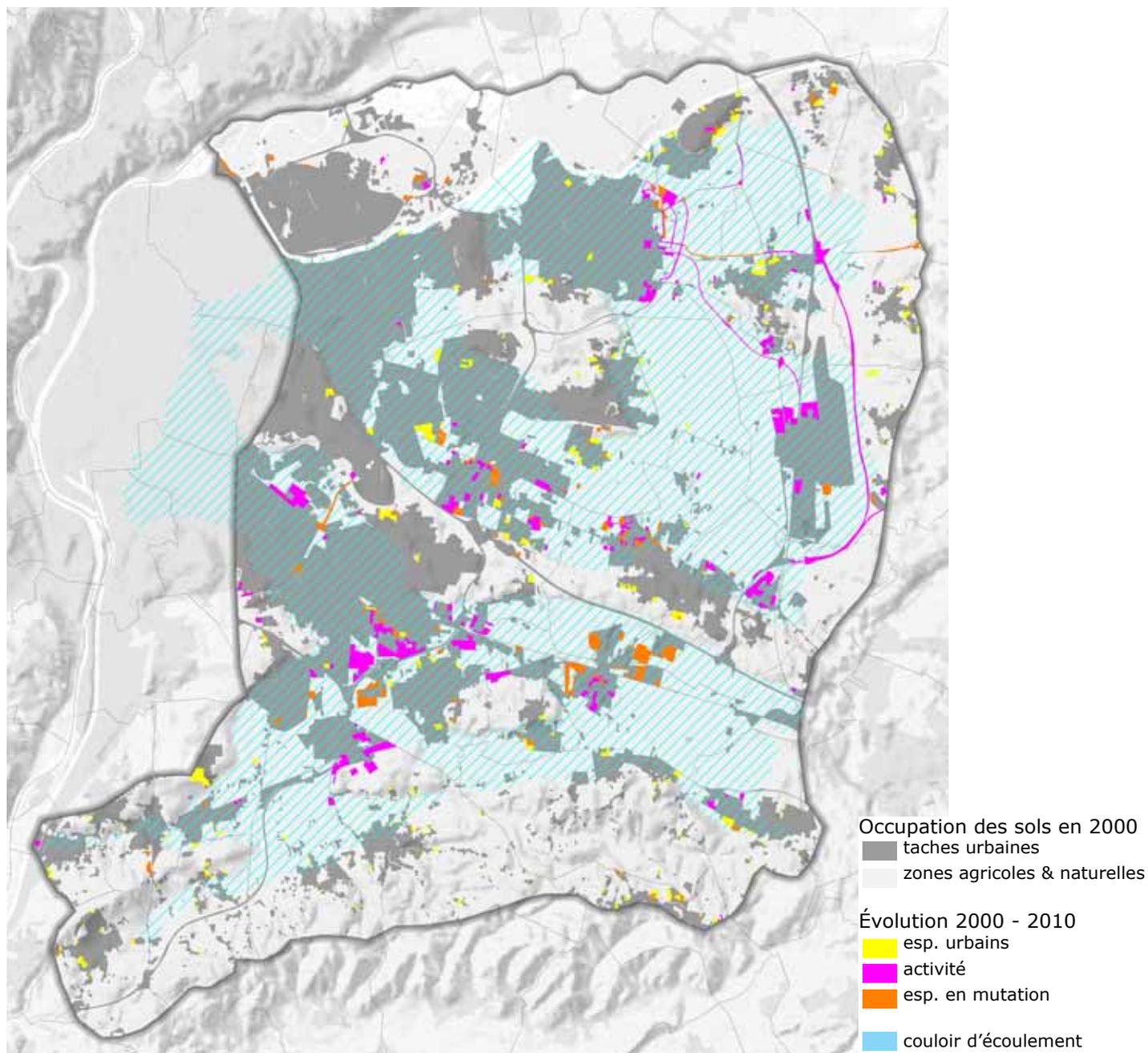
Le bureau d'étude retenu est le groupement SEPIA conseils/SAFEGE qui travaillera sur cette thématique durant 9 mois environ (fin d'étude en septembre 2016).



DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Évolution des surfaces artificialisées dans le périmètre du SAGE

ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DES SOLS DANS LES COULOIRS DE NAPPE ENTRE 2000 ET 2010



Source : Agence d'urbanisme - SPOT thema

CE QU'IL FAUT RETENIR...

46.5% c'est la part qu'occupent les terrains agricoles sur le territoire du SAGE en 2011, c'est 3.5% de moins qu'en 2000 (10 866 ha contre 11 122 en 2000).

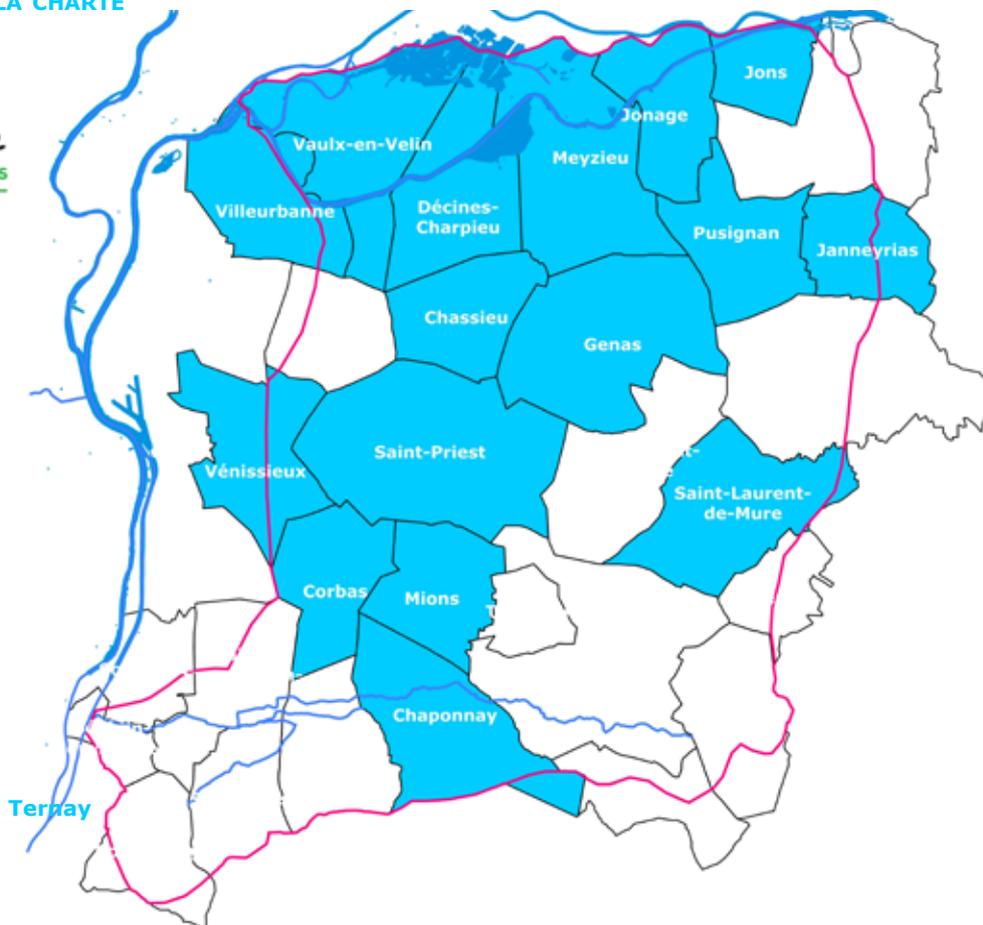
Les espaces urbains et les activités (activités économiques, infrastructures, aéroport) sont en augmentation et représentent 45% de l'occupation des sols soit environ 9 000 ha en 2011 (environ 500 ha de plus qu'en 2000).

Les espaces naturels restent stables depuis les années 2000.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Inventaire des bonnes pratiques environnementales

COMMUNES AYANT SIGNÉ LA CHARTE



CE QU'IL FAUT RETENIR...

17 c'est le nombre de communes de l'Est Lyonnais qui se sont officiellement engagées dans la charte régionale «zéro pesticide». Cette charte qui a pour slogan «**Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages**» propose aux collectivités signataires un cadre technique et méthodologique pour une réduction des pollutions liées à l'usage des pesticides sur les espaces publics.

Cet événement s'est tenu à Meyzieu, le 29 mai 2015. Une cinquantaine de personnes ont assisté à la signature commune de la charte, parmi elles : les 3 porteurs de la charte, le Président et des membres de la CLE, des maires et élus des communes de l'Est Lyonnais, des conseillers départementaux...

Cette mobilisation marque une volonté importante des élus de l'Est Lyonnais, pour protéger l'environnement et la santé des populations vis à vis des pesticides !



DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Nombre d'exploitations agricoles sur le périmètre du SAGE et caractéristiques
Inventaire des pratiques agricoles

RECENSEMENT AGRICOLE - RÉSULTATS COMMUNAUX

commune	nb d'exploitation	SAU ¹ (ha)	PBS ² (milliers €)	ETP ³	OTEX ⁴
Bron	-				
Chaponnay	23	1 092	901	26.4	grandes cultures
Chassieu	12	472	537	14.9	polyculture / polyélevage
Colombier	14	738	706	17	polyculture / polyélevage
Communay	15	542	539	36.1	polyculture / polyélevage
Corbas	9	720	503	9.7	grandes cultures
Décines	9	376	398	12.2	grandes cultures
Genas	38	2 231	2 032	48	grandes cultures
Jonage	9	539	601	10	grandes cultures
Jons	8	576	1 137	16.5	polyculture / polyélevage
Marennes	17	605	1 020	33.9	polyculture / polyélevage
Meyzieu	10	168	167	7.2	polyculture / polyélevage
Mions	4	125	91	3.9	grandes cultures
Pusignan	16	739	1 540	36.1	polyculture / polyélevage
St Bonnet de Mure	14	865	1 026	27.6	polyculture / polyélevage
St Laurent de Mure	14	521	472	7.8	grandes cultures
St Priest	16	835	1 041	19.9	polyculture / polyélevage
St Symphorien	22	454	1 042	45.7	polyculture / polyélevage
Simandres	13	287	895	31.6	maraîchage / horticulture
Toussieu	10	630	495	10.8	grandes cultures
Vaulx en Velin	14	149	603	21.7	polyculture / polyélevage
Vénissieux	-				
Villeurbanne	5	20	145	19.4	polyculture / polyélevage
Grenay	5	276	201	4.4	grandes cultures
Heyrieux	13	666	591	11.6	grandes cultures
Janneyrias	8	905	941	14.3	grandes cultures
Valencin	16	554	337	11.1	polyculture / polyélevage
Villette	14	1 602	2 057	29.2	polyculture / polyélevage
TOTAL	348	16 687	20 018	527	

Source : RGA 2010 - Agreste

SAU : Surface Agricole Utilisée

PBS : Produit Brut Standard (potentiel économique)

ETP: Équivalent Temps Plein

OTEX : Orientation technico-économique dominante de la commune

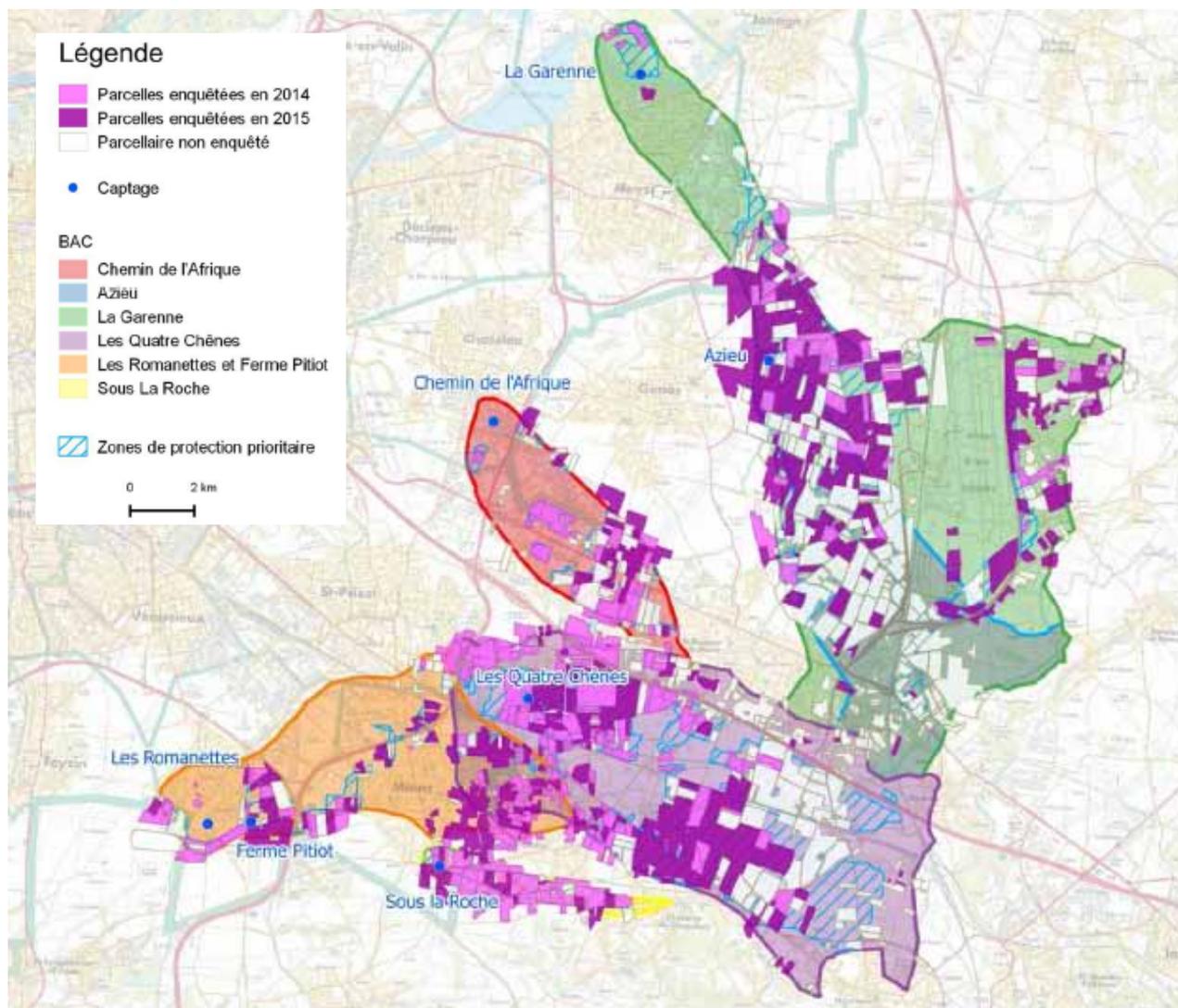
DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Réalisation du diagnostic agricole approfondi

Mise en œuvre du plan d'actions de réduction des pollutions d'origine agricole

Mise en œuvre du plan d'actions dans une zone pilote

TERRITOIRE ENQUÊTÉ POUR L'ANIMATION AGRICOLE



	% diagnostiqué AAC	% diagnostiqué Zone de protection
Afrique	60%	64%
Azieu+ La Garenne	28%	32%
La Garenne	62%	67%
Les 4 Chênes	61%	63%
Romanettes Pitiot	69%	63%
Romanettes Pitiot + les Chênes	94%	86%
Sous la Roche	92%	93%
Total	59%	61%

CE QU'IL FAUT RETENIR...

- 48 diagnostics individuels réalisés en 2 ans, soit 60% de la superficie et 39% des exploitants
- 6 des 7 aires d'alimentation de captages sont au moins diagnostiquées à 60 %, seule l'AAC d'Azieu est diagnostiquée à seulement 28 %.

CE QU'IL FAUT RETENIR...

SYNTHÈSE DES DIAGNOSTICS D'EXPLOITATION

SYNTHÈSE DES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES ET DES RISQUES DE POLLUTIONS DIFFUSES :

culture	référence régionale*	Nb d'exploitants diagnostiqués	IFT mini	IFT moyen	IFT max
blé tendre hiver	1.31	47	0	1.33	2.92
colza d'hiver	1.94	38	0.8	1.44	2.88
maïs grain	1.81	44	0	1.97	3.84
orge d'hiver	1.55	37	0	1.5	2.95
tournesol	1.75	11	0.69	1.37	2.99

IFT herbicides des cultures évaluées, données des campagnes 2013 et 2014

*Références publiées dans les arrêtés de programme d'actions de 2012

Si l'on compare l'utilisation des produits phytosanitaires hors herbicides aux références régionales, on constate que les valeurs 2013 et 2014 du territoire sont inférieures. Cela traduit **une baisse globale des consommations survenues depuis quelques années**. Plusieurs facteurs rendent aujourd'hui la lutte chimique contre les adventices de plus en plus difficile. Il semble donc important d'apporter d'autres moyens de lutte: mécanique, rotation...

Les 3 voies de transfert (lessivage, ruissellement et dérive aérienne) sont identifiées sur le territoire. Le lessivage concerne près de 85% du parcellaire diagnostiqué du fait de la présence majoritaire de sols filtrants et à faible teneur en matière organique. D'autre part, les propriétés des molécules utilisées, et notamment des herbicides, facilitent leur transfert par l'eau. **De réels risques de pollution existent donc du fait de l'utilisation de certains herbicides** sur un territoire favorisant leurs transferts.

SYNTHÈSE DES PRATIQUES DE FERTILISATION :

culture	fertilisation azotée			Nb exploitants diagnostiqués
	minimum	moyen	maximum	
blé tendre	100	180	233	47
colza	117	163	224	38
maïs grain	64	194	260	44
orge d'hiver	84	135	180	38
tournesol	0	31	57	11

Pratiques de fertilisation azotée par culture sur les campagnes 2013-2014

Des risques de lessivage d'azote ont pu être mis en évidence dont les principales explications sont :

- sols sableux et sols drainant (graviers) présentant un fort coefficient de lessivage
- sur-fertilisation constatée sur 14% des parcelles diagnostiquées
- arrières effets des apports de matière organique mal intégrés
- accident de culture.

Sur les campagnes 2013-2014, l'analyse des pratiques de fertilisation montrent **peu de risques majeurs**. Néanmoins, des situations à risque existent et il est **indispensable de poursuivre les efforts engagés** depuis plusieurs années **pour ajuster plus précisément les apports d'azote** aux besoins des cultures, tout en permettant de répondre aux objectifs de production.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Bilan des actions menées dans le cadre des programmes de la directive nitrates

Rappel	1 ^{er} programme : de juillet 1997 à décembre 2000 2 ^{ème} programme : de janvier 2001 à décembre 2003 3 ^{ème} programme : de novembre 2004 à juin 2009
---------------	--

4^{ème} programme - janvier 2009 à septembre 2013

mesures du programme d'actions	<p>mesure 1 - documents d'enregistrement : un plan de fumure prévisionnel et un cahier d'épandage</p> <p>mesure 2* - l'épandage des effluents d'élevage : quantité fixée à 170 kg d'azote par hectare et par an</p> <p>mesure 3 - l'équilibre de la fertilisation : seuil sur maïs est de 50 U N/ha et de 70 U N/ha maximum pour le colza</p> <p>mesure 4* - les périodes d'interdiction d'épandage : interdit d'épandre les fertilisants de type I et II entre le 01/07 et le 15/01 et les fertilisants de type III du 01/09 au 15/02</p> <p>mesure 5 - les conditions d'épandages</p> <p>mesure 6* - le stockage des effluents : capacité de stockage pour les exploitations non ICPE de 2 mois mini pour Est lyonnais</p> <p>mesure 7* - la gestion adaptée des terres : bandes enherbées, couverture du sol (taux de couverture égal à 80 % mini en zone vulnérable à compter du 30/06/10 et 100 % mini en zone vulnérable à compter du 30/06/11).</p>
--------------------------------	---

* adaptations au niveau local, par rapport au 3^{ème} programme

5^{ème} programme - mai 2014

mesures du programme d'actions	<p>1- architecture du 5^{ème} programme : Il n'est plus décliné à l'échelle départementale mais aux échelles nationales et régionales. Il comprend un volet national, en vigueur depuis le 1^{er}/11/2013, qui est complété par un volet régional applicable depuis le 23/05/2014. Dans ce dernier, des mesures complémentaires sont définies sur les zones de captages AEP où la teneur en nitrates dépasse 50 mg/L (captage d'Azieu pour le SAGE).</p> <p>2- contenu du 5^{ème} programme d'action au niveau régional (Rhône Alpes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mesure 1 : périodes minimales d'interdiction d'épandage - mesure 2 : limitation de l'épandage des fertilisants - mesure 3 : couverture du sol en période pluvieuse - mesure 4 : maintien de bandes enherbées le long des cours et plans d'eau <p>+ mesures renforcées à mettre en oeuvre dans les zones d'actions renforcées. A savoir pour la captage d'Azieu : fractionnement des apports azotée obligatoire, pas de céréale en interculture pour couvrir les sols.</p>
--------------------------------	---

CE QU'IL FAUT RETENIR...

Pas de nouvelle donnée en 2015.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

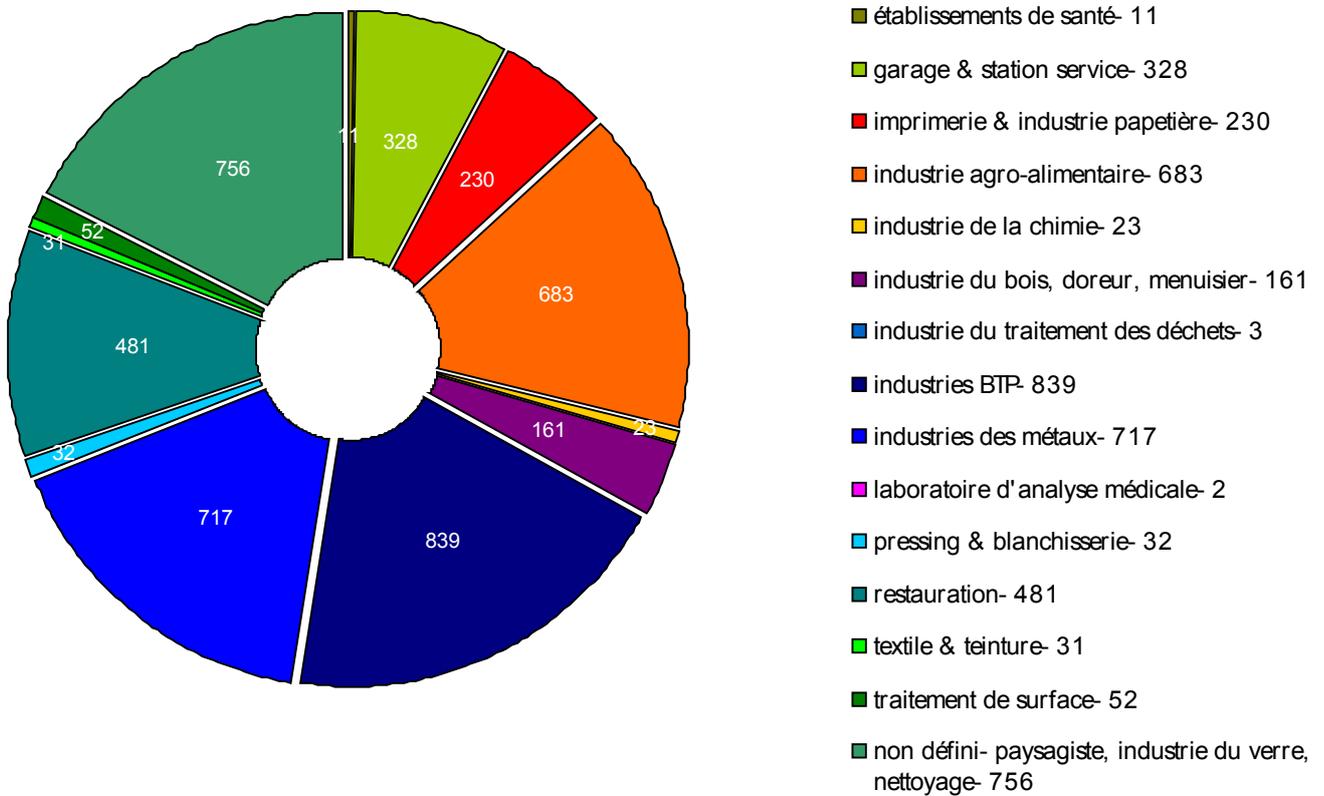
Inventaire des entreprises sur le périmètre du SAGE

Inventaire des industriels utilisant des substances dangereuses

PANORAMA DES ENTREPRISES DANS L'EST LYONNAIS

Données issues de l'inventaire substances dangereuses sur les 4 700 établissements susceptibles d'utiliser des substances dangereuses.

Établissements par secteurs d'activités



CE QU'IL FAUT RETENIR...

Pas de nouvelle donnée en 2015.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Taux des entreprises adhérant à la collecte des déchets et substances dangereux

Taux d'entreprises participant aux réunions de sensibilisation SAGE

CE QU'IL FAUT RETENIR...

L'équipe du SAGE a poursuivi la communication autour de l'inventaire «substances dangereuses».

[Rencontre avec l'AIRM](#) - association des industriels de la région de Meyzieu, Jonage, Pusignan

L'AIRM réalise actuellement le projet SIEL, Synergies Industrielles de l'Est Lyonnais. Ce projet est financé par l'ADEME et la Région Rhône-Alpes et a pour objectif de créer des synergies entre les entreprises de la zone sur les thématiques du développement durable.

Pour le moment, l'équipe de l'AIRM n'a pas avancé sur les projets liés à la thématique «eau», le SAGE pourra peut être réaliser une intervention en 2016.

[Rencontre avec Mi-plaine Entreprises](#) - association des industriels de la ZI Mi plaine (Chassieu, St Priest)

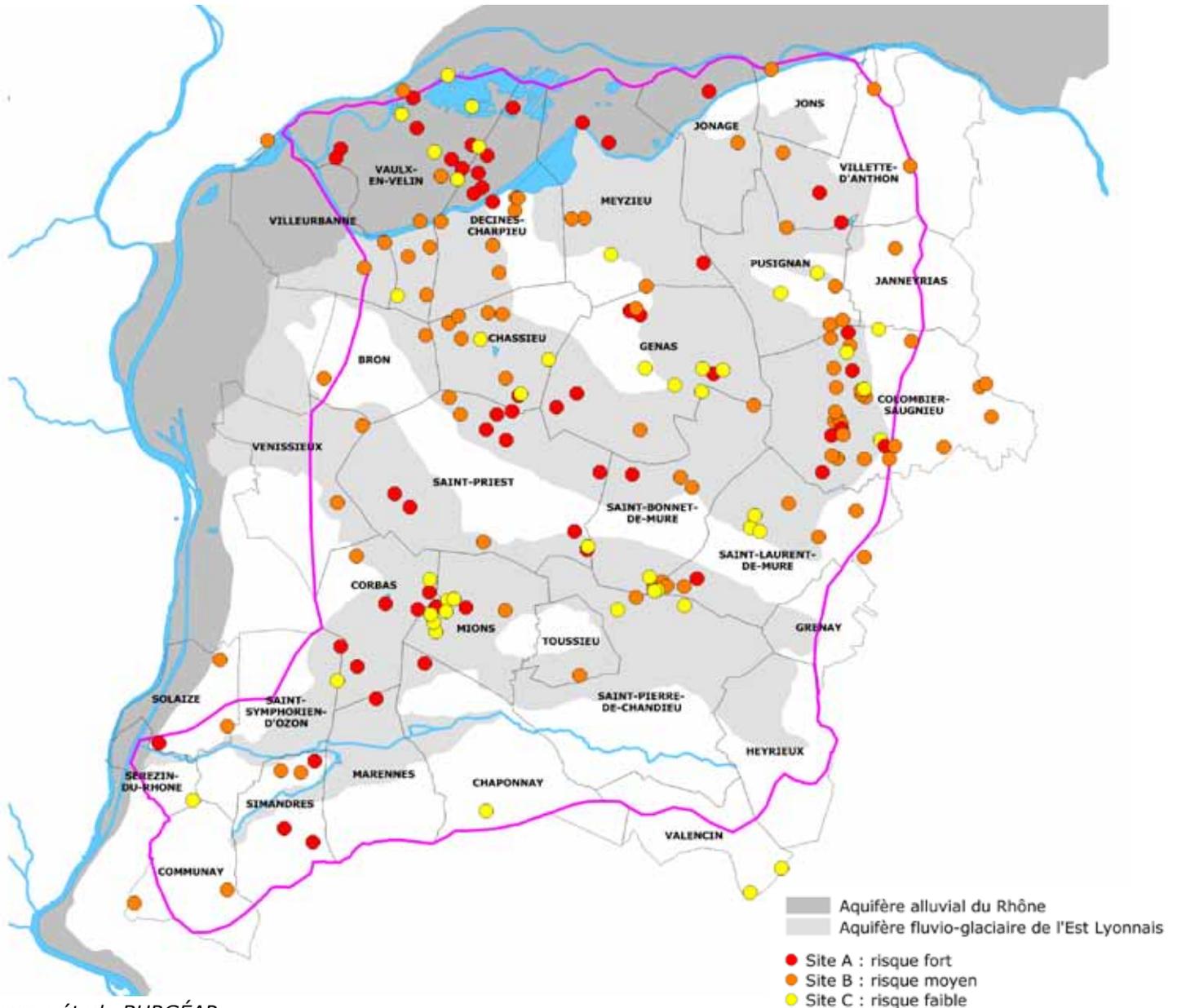
En juin 2015, le SAGE a rencontré le Président de l'association pour organiser une réunion de sensibilisation aux problématiques de l'eau (qualité et quantité). Cette réunion sera organisée début février 2016, sous forme de déjeuner d'entreprise au cours duquel le SAGE fera son intervention.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Recensement des sites d'anciennes décharges

Suivi de la qualité de la nappe en aval des sites présentant un risque

RECENSEMENT DES SITES D'ANCIENNES DÉCHARGES



source : étude BURGÉAP

CE QU'IL FAUT RETENIR...

Pas de nouvelles informations sur cet indicateur en 2015.

Pour le moment aucune réhabilitation de ces sites n'a été réalisée sur le territoire (**indicateur 2.17**).

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Localisation et surface des sites d'extraction de granulat

RECENSEMENT DES SITES D'EXPLOITATION ADHÉRENTS À L'UNICEM

exploitant	commune	superficie ha	date de fin d'activité	emprise sur captage
SYMALIM	Vaulx-en-Velin	128	21/08/2004	<input checked="" type="checkbox"/>
CM matériaux	St-Laurent-de-Mure	5	01/10/2008	
Granulats Rhône Loire (GRL)	St-Bonnet-de-Mure	30	prévue 2030	
CEMEX granulats	St-Pierre-de-Chandieu	23	09/07/2009	
VERDOLINI carrières	Pusignan	15	28/10/2011	
JEAN LEFEBVRE Sud Est	St-Bonnet-de-Mure St Pierre de Chandieu	58	01/05/2037	<input checked="" type="checkbox"/> PPE* 4 Chênes
PERRIER TP	Mions	107	01/07/2044	
PERRIER TP	Colombier-Saugnieu	32	01/07/2028	
Carrières du CHEVAL BLANC	St-Pierre-de-Chandieu	24	18/11/2014	
Carrières de St Laurent (chez Lafarge granulats) - CSL-	St-Laurent-de-Mure St-Bonnet-de-Mure	59	prévue 2026	
Carrières de St Laurent (chez Lafarge granulats)	St-Pierre-de-Chandieu	23	14/07/2009	
Carrières de St Pierre	St-Pierre-de-Chandieu	77	prévue 2042	
Carrière de Colombier	Colombier Saugnieu	9	prévue 2028	
nombre total de carrières actives : 13		590 ha		

source : UNICEM : Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction

* PPE : périmètre de protection éloigné

CE QU'IL FAUT RETENIR...

1 c'est le nombre de dossier examiné lors des réunions de bureau ou de **CLE en 2015** :

- renouvellement (24 ha) et extension (5 ha) d'exploitation de la carrière « Forêt de l'Aigue » située à Saint Pierre de Chandieu (sté Carrières du cheval blanc) - 30 ans

L'avis du bureau sur ce dossier est favorable avec des observations concernant les ré-aménagements en terrains agricoles et l'intérêt de conventionner avec les agriculteurs, les possibles limitations de prélèvements.



DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Types de ré-aménagements de carrière en cours

Taux de ré-aménagements de carrière en espace naturel non agricole dans les périmètres de protection éloignés

TYPE DE RÉ-AMÉNAGEMENTS

En 2015, **aucune réhabilitation de carrière** n'a été réalisée.

Concernant les dossiers présentés en bureau courant 2015, les ré-aménagements prévus sont :

- remblaiement du fond de fouille par des matériaux inertes et / ou naturels
- la totalité de la surface réhabilitée restituée à l'agriculture

RAPPEL SUR LA CONVENTION UNICEM ET CHAMBRE D'AGRICULTURE DU RHÔNE

C'est une convention «d'engagement volontaire», signée entre chaque carrier, chaque exploitant agricole, la chambre d'agriculture du Rhône, la FDSEA, et l'ASA d'irrigation (si elle est concernée).

Elle a été rédigé pour répondre, entre autre, à 2 recommandations du SAGE :

- R8 : incitation des carriers à mettre en oeuvre des bonnes pratiques de ré-aménagement, préservatrices de la nappe et qui permettent l'obtention d'un terrain bien favorable aux cultures
- R9 : ré-aménagement en espace naturel dans les périmètres de protection éloignés de captage.



Le contenu de la convention :

- état des lieux
- coordination plan d'exploitation des granulats et exploitation agricole
- préconisations issues de l'expertise agronomique
- gestion des réseaux d'irrigation (indemnisation et/ou remise en état)
- suivi et concertation annuels
- remise en état et contrats de gestion des terrains
- proposition d'une stratégie de mise en oeuvre des mesures compensatoires environnementales.

RESPECT DE LA RECOMMANDATION R9

2015	nb de carrières dans un PPE	0
	nb de ré-aménagement respectant R9	0

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

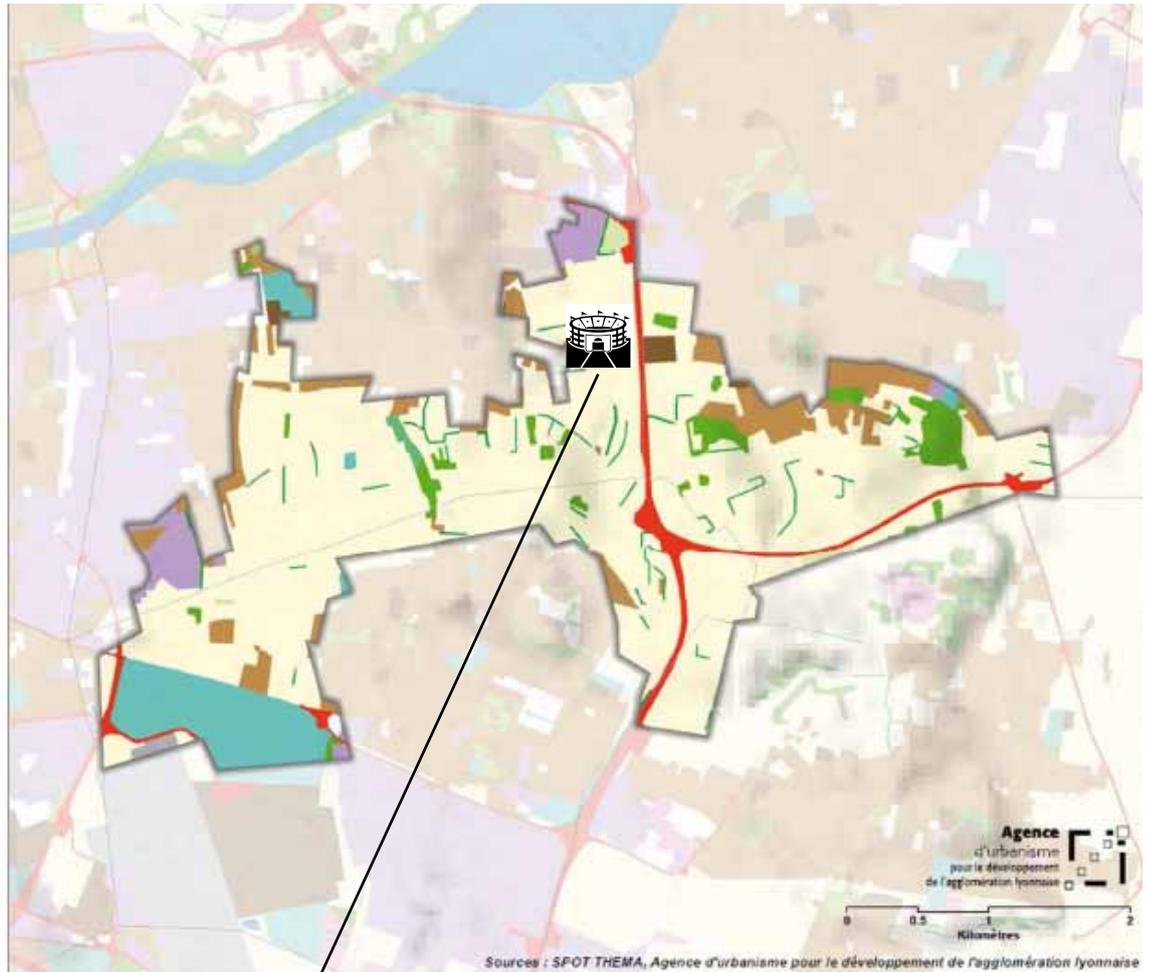
Intégration de la recommandation du SAGE dans les documents d'urbanisme
Suivi de l'occupation des sols dans ce secteur

¹ : maintien du «V vert nord» non urbanisé

LOCALISATION DU «V VERT»

V VERT NORD
occupation du sol
en 2010

- Esp. urbanisés**
 - Zones bâties à prédominance d'habitat
 - Grands équipements urbains
 - Espaces verts (parcs, jardins)
 - Equipements sportifs et de loisirs
- Activités**
 - Zones d'activité économique
 - Infra. routières et ferroviaires
 - Infra. des zones port.
 - Infra. des zones aéroport. et aérodromes
- Esp. en mutation**
 - Extraction de matériaux, décharges, chantiers
 - Espaces libres urbains
- Esp. agricoles**
 - T. arables non inondées, esp. prairiaux agricoles
 - Cultures permanentes
- Esp. naturels**
 - Feuillus dominants
 - Conifères dominants
 - Peuplements indéterminés
 - Espaces boisés en mutation
 - Boisements linéaires
 - Landes et fourrés
 - Végétations sclérophylites
 - Pelouses et steppes
 - Roches nues
 - Marais et tourbières
 - Cours et voies d'eau
 - Eaux continentales ou littorales



Stade des Lumières -

image de synthèse



CE QU'IL FAUT RETENIR...

- Travaux « Stade des Lumières » :
- livraison prévue en fin janvier 2016
 - 40 hectares de terrassement
 - maîtrise d'ouvrage : Foncière du Montout

PROTÉGER LES
RESSOURCES
EN EAU
POTABLE

RECONQUÉRIR
& PRÉSERVER
LA QUALITÉ DES
EAUX

GÉRER
DURABLEMENT
LA QUANTITÉ
DE LA
RESSOURCE EN
EAU

GÉRER LES
MILIEUX
AQUATIQUES ET
PRÉVENIR DES
INONDATIONS

SENSIBILISER
LES ACTEURS

METTRE EN
OEUVRE LE
SAGE

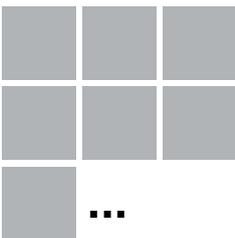
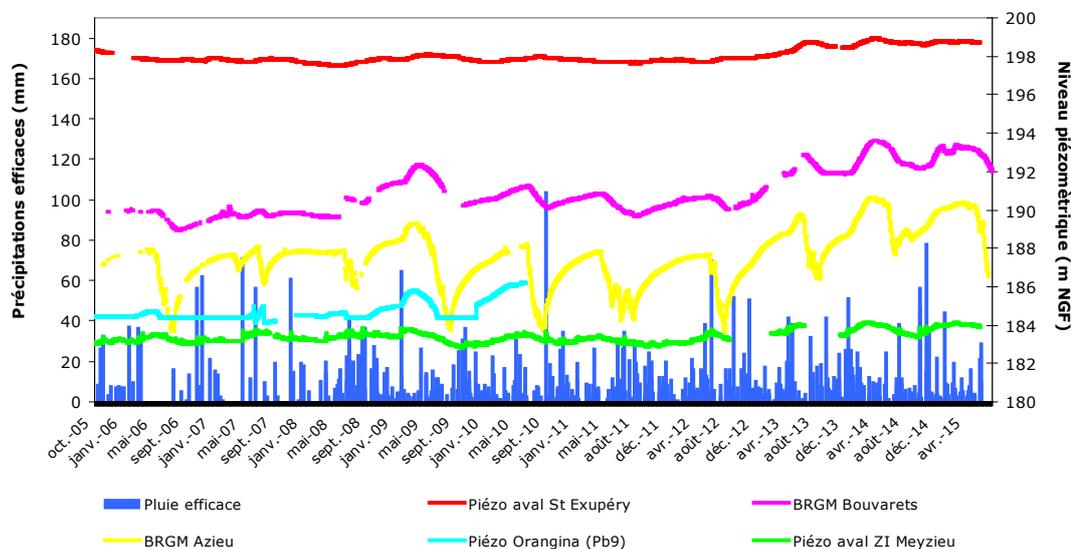


TABLEAU DE
BORD SAGE
EST LYONNAIS
-BILAN 2015-

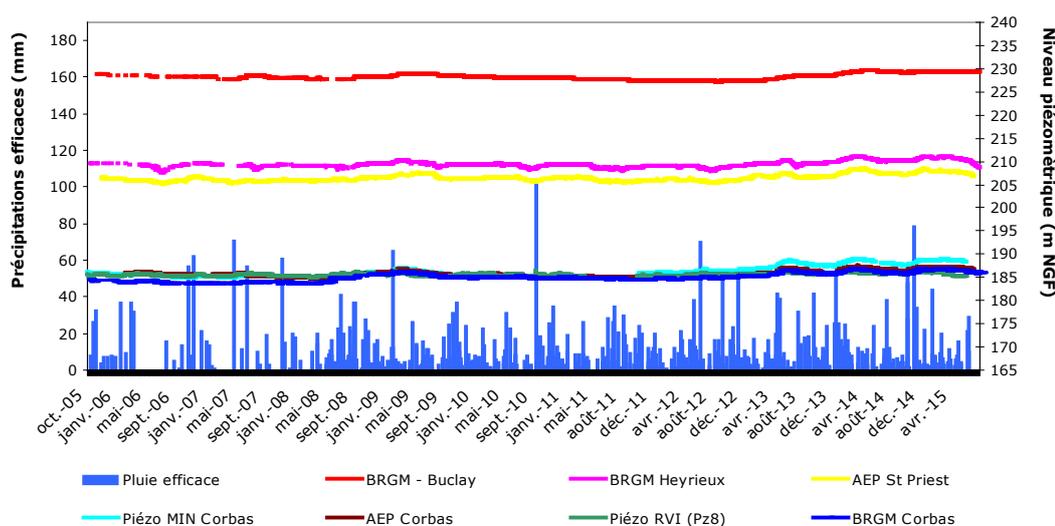
DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Suivi piézométrique de la nappe de l'Est Lyonnais

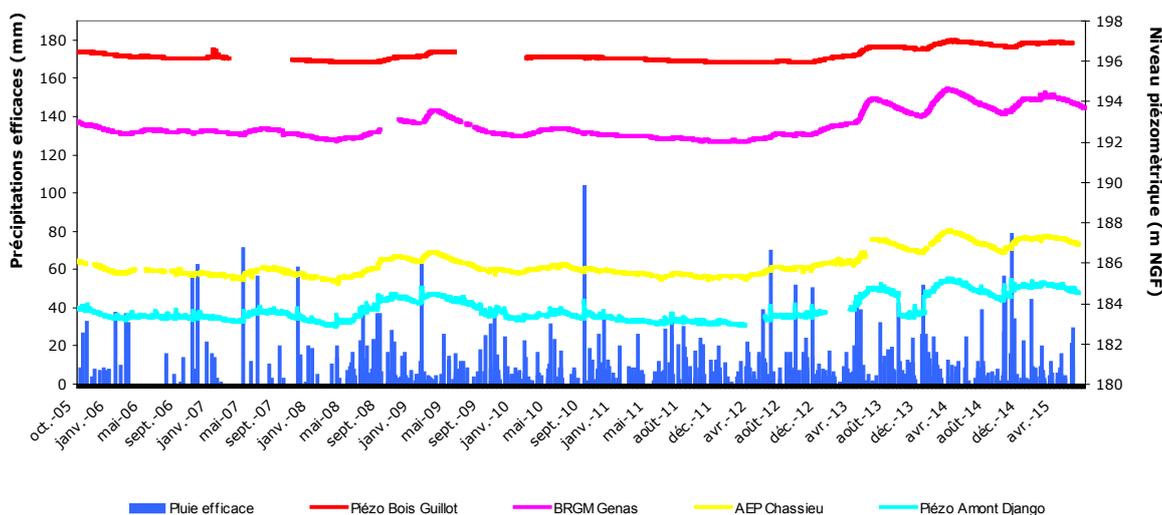
NIVEAU DES NAPPES DANS LE COULOIR DE MEYZIEU



NIVEAU DES NAPPES DANS LE COULOIR D'HEYRIEUX



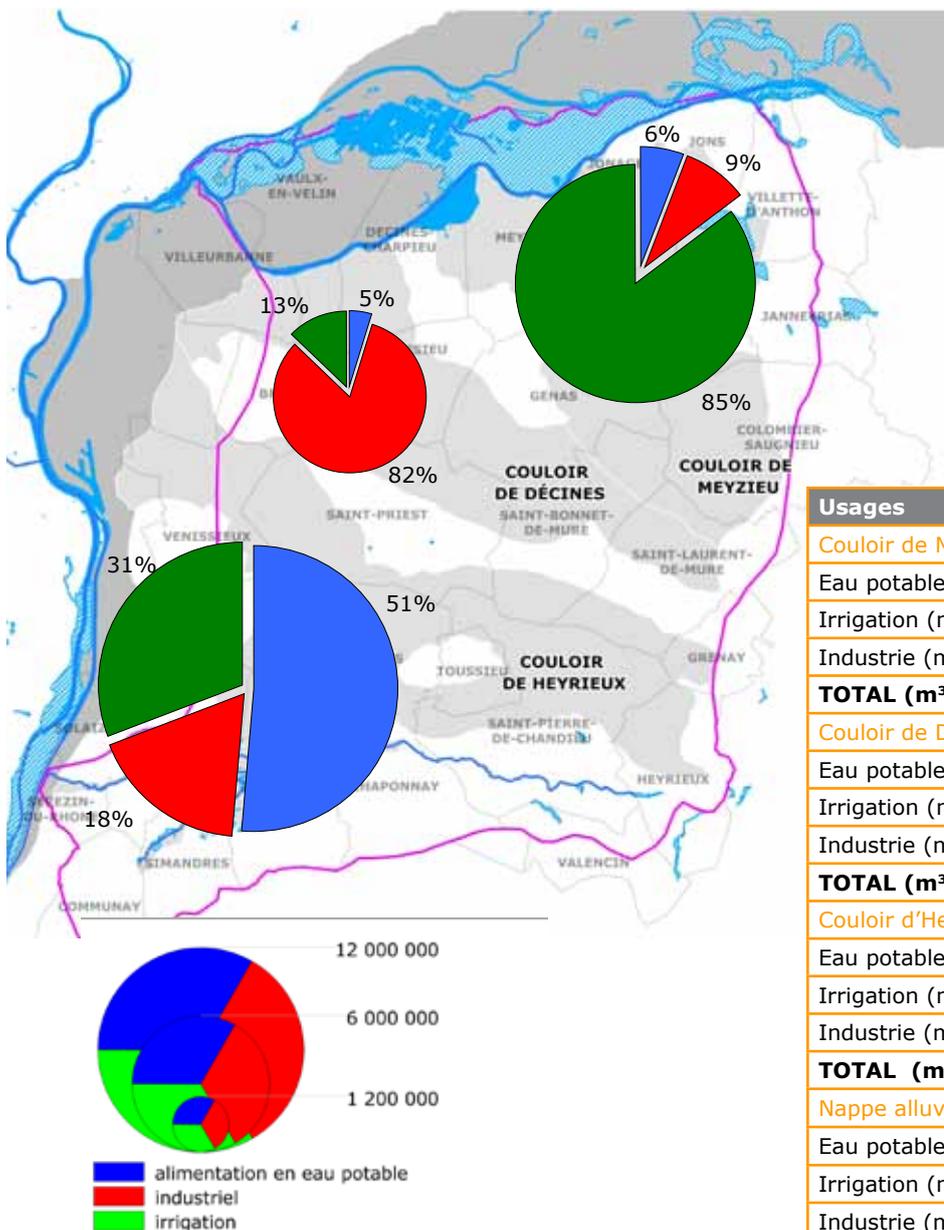
NIVEAU DES NAPPES DANS LE COULOIR DE DÉCINES



DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Volumes annuels prélevés pour les différents usages

RÉPARTITION DES VOLUMES PRÉLEVÉS PAR USAGES



Usages	2012	2013
Couloir de Meyzieu		
Eau potable (m³/an)	175 900	374 400
Irrigation (m³/an)	5 014 380	5 422 830
Industrie (m³/an)	437 903	554 403
TOTAL (m³/an)	5 628 183	6 351 633
Couloir de Décines		
Eau potable (m³/an)	113 300	81 300
Irrigation (m³/an)	114 160	221 960
Industrie (m³/an)	1 566 660	1 423 560
TOTAL (m³/an)	1 794 120	1 726 820
Couloir d'Heyrieux		
Eau potable (m³/an)	5 504 150	5 430 100
Irrigation (m³/an)	3 330 171	3 250 471
Industrie (m³/an)	2 354 194	1 899 244
TOTAL (m³/an)	11 188 515	10 579 815
Nappe alluviale du Rhône		
Eau potable (m³/an)	86 236 600	88 518 300
Irrigation (m³/an)	1 298 255	1 319 855
Industrie (m³/an)	33 150 480	38 874 680
TOTAL (m³/an)	120 685 335	128 712 835
Nappe de la Molasse		
Eau potable (m³/an)	463 100	423 400
Irrigation (m³/an)	2 421 760	2 586 710
Industrie (m³/an)	21 396 834	23 328 534
TOTAL (m³/an)	24 281 694	26 338 844

CE QU'IL FAUT RETENIR...

174 millions de m³ c'est le volume total annuel prélevé dans les 3 couloirs de la nappe de l'Est Lyonnais, la nappe alluviale du Rhône et la Molasse en 2013.

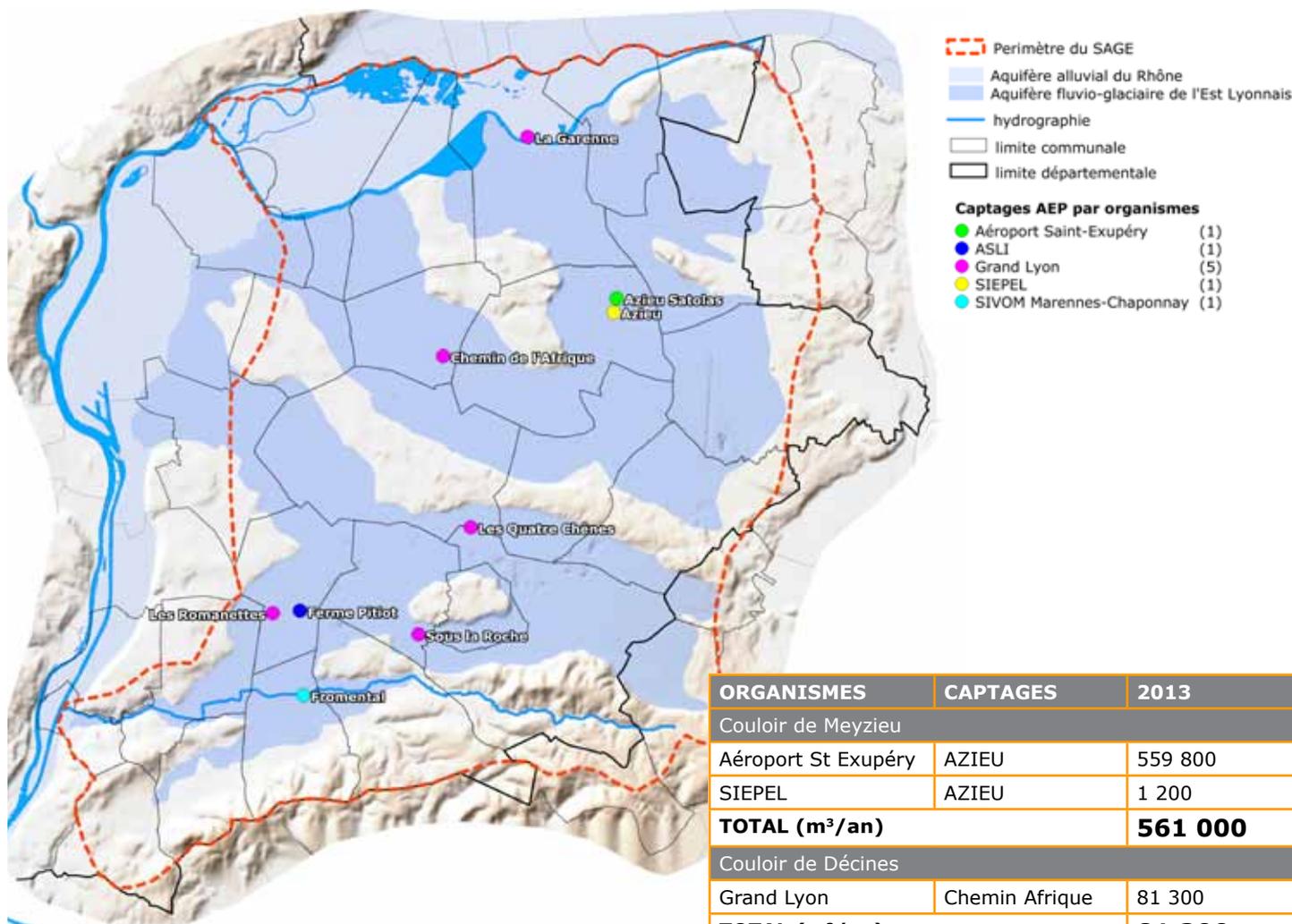
Pour les couloirs fluvio-glaciaires (environ 18.6 millions de m³), les usages se répartissent comme suit :

- environ 45.6% pour l'irrigation soit plus de 5.8 millions de m³/an
- environ 31% pour l'alimentation en eau potable soit environ 9 millions de m³/an
- environ 23.4% pour l'industrie soit environ 3.8 millions de m³/an.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Prélèvements AEP annuels par couloirs

PRÉLÈVEMENTS D'EAU POTABLE PAR COULOIRS ET PAR ORGANISMES



ORGANISMES	CAPTAGES	2013
Couloir de Meyzieu		
Aéroport St Exupéry	AZIEU	559 800
SIEPEL	AZIEU	1 200
TOTAL (m³/an)		561 000
Couloir de Décines		
Grand Lyon	Chemin Afrique	81 300
TOTAL (m³/an)		81 300
Couloir d'Heyrieux		
Grand Lyon	Sous la Roche	139 000
	Les 4 chênes	3 909 900
	Les Romanettes	687 300
ASLI	Ferme Pitiot	229 900
SIVOM Marennes Chaponnay	Fromental	464 000
TOTAL (m³/an)		5 430 100
TOTAL GLOBAL (m³/an)		6 072 400

CE QU'IL FAUT RETENIR...

6 millions de m³ c'est le volume total annuel prélevé dans les 3 couloirs fluvio glaciaires par les maîtres d'ouvrage de captages d'eau potable.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Évolution de la surface irriguée et des volumes prélevés

IRRIGATION COLLECTIVE DANS L'EST LYONNAIS - Source SMHAR -syndicat mixte hydraulique agricole du Rhône-

	secteur	station	volume produits - m ³	superficie irriguée - ha	moyenne produite - m ³ /ha
2012	Sud-est lyonnais	Ternay ¹	1 505 538	1 439	1 539
		Saint Priest ²	709 706		
	Est lyonnais	Genas - nord	2 252 134	1 819	2 566
		Genas - sud	2 414 606		
	ASA Jons	Jons ³	403 612	303	1 331
ASA Vaulx en Velin	l'épi ⁴	171 484	131	1 308	
TOTAL ANNÉE 2012			7 457 080	3 692	-
2013	Sud-est lyonnais	Ternay ¹	1 613 380	1 461	1 560
		Saint Priest ²	665 439		
	Est lyonnais	Genas - nord	2 258 349	1 823	2 749
		Genas - sud	2 752 452		
	ASA Jons	Jons ³	439 651	303	1 450
ASA Vaulx en Velin	l'épi ⁴	196 635	131	1 500	
TOTAL ANNÉE 2013			7 925 906	3 718	-
2014	Sud-est lyonnais	Ternay ¹	1 158 575	1 454	1 183
		Saint Priest ²	561 149		
	Est lyonnais	Genas - nord	1 916 537	1 827	1 932
		Genas - sud	1 613 391		
	ASA Jons	Jons ³	310 735	303	1 025
ASA Vaulx en Velin	l'épi ⁴	127 859	131	975	
TOTAL ANNÉE 2014			5 688 246	3 715	-

*ASA : association syndicale autorisée

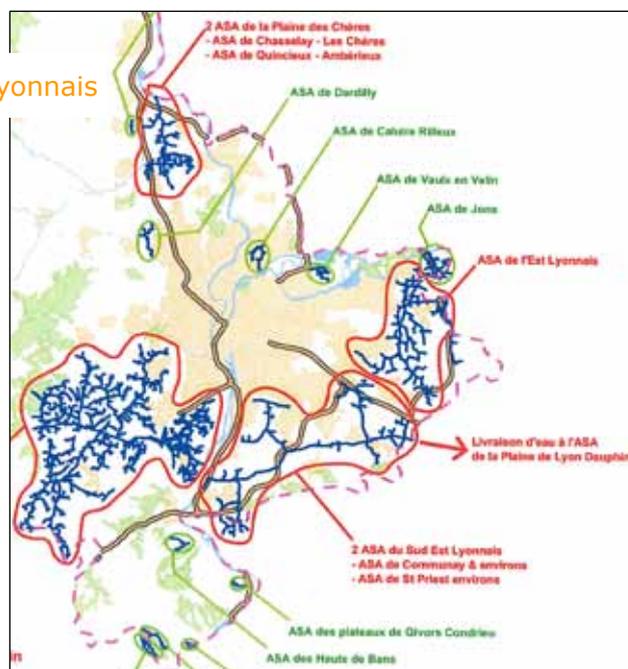
¹ : nappe du Rhône + eaux sup. depuis 2010

² : couloir d'Heyrieux

³ : canal de Jonage

⁴ : nappe du Rhône

L'irrigation collective sur le territoire de l'Est lyonnais



CE QU'IL FAUT RETENIR...

En 2014, les volumes produits ont nettement diminué : environ 2 millions de m³ en moins comparé aux autres années.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Rendements moyens des réseaux AEP

Taux de renouvellement des réseaux AEP

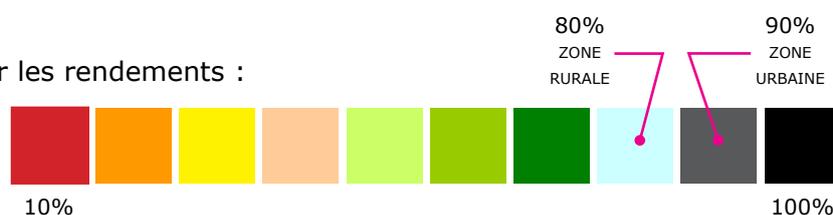
DONNÉES SUR LES RENDEMENTS

	distributeur	rendement du réseau - %	indice linéaire de perte - m ³ /km/j	taux de renouvellement des réseaux - %
2013	Grand Lyon*	83	10.6	0.6
	SIE Marennes Chaponnay	77.4	4.1	0
	SIE Communay et région	76.3	4.23	1.33
	SIEPEL	94.5	14.94	0
	SYPENOI	98.5	2.89	-
	Colombier Saugnieu	69	5.9	-
	Genas	82.9	4	0
	Jons	90	1.79	0.0025
	Heyrieux	72	7.41	1.89
	St Bonnet de Mure	74.4	6.67	-
	St Laurent de Mure	73.8	5.93	-
	Pusignan	78.5	4.86	-
	St Pierre de Chandieu	76.2	3.42	-
	Vilette d'Anthon	84.8	2.98	-
<i>RAPPORTS NON COMMUNIQUÉS EN 2012 : Valencin, Toussieu, Janneyrias, Grenay, ASLI</i>				
2014	Grand Lyon*	77.4	14.4	0.521
	SIE Marennes Chaponnay	83.5	2.9	0
	SIE Communay et région	77.4	4.6	0
	SIEPEL	93.3	18.6	0
	SYPENOI	98.8	2.27	-
	ASLI	86.7	8.65	1.78
	Colombier Saugnieu	73	4.6	0
	Genas	85.9	3.35	0.01
	Toussieu	81.9	3.9	-
	Jons	90.6	1.67	0.0025
	St Bonnet de Mure	76	6.31	0.07
	St Laurent de Mure	72.7	6.54	0
	Pusignan	74.2	5.61	0.23
	St Pierre de Chandieu	80.9	2.64	0
Heyrieux	73.6	5.98	0	
Vilette d'Anthon	84.8	2.87	0.23	
<i>RAPPORTS NON COMMUNIQUÉS EN 2013 : Valencin, Janneyrias, Grenay</i>				

* Les données de réseaux du Grand Lyon sont à une échelle plus importante que le territoire du SAGE.

CE QU'IL FAUT RETENIR...

Rappel préconisations du SDAGE sur les rendements :



En 2014, **8 collectivités** compétentes en eau potable sont en dessous des seuils fixés par l'agence de l'eau.

ORIENTATION 3 : GÉRER DURABLEMENT LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE**3.7****OUVRAGES SOUTERRAINS****RÉPONSE***en lien avec la prescription 37***DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

Suivi des dossiers sur les projets de construction d'ouvrages souterrains

		nombre de dossier atteignant la molasse	dossier loi sur l'eau renforcé	nombre de dossier accepté
2011	avec système de drainage	aucun dossier n'a été déposé		
	sans système de drainage			
2012	avec système de drainage	aucun dossier n'a été déposé		
	sans système de drainage			
2013	avec système de drainage	aucun dossier n'a été déposé		
	sans système de drainage			
2014	avec système de drainage	aucun dossier n'a été déposé		
	sans système de drainage			

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Suivi des arrêtés préfectoraux réduisant l'utilisation de la ressource en eau

date d'application		zone d'application	situation	mesures de limitation des usages		
début	fin			agricole	domestique	
2009	20 juill.	3 déc.	couloirs d'Heyrieux et Meyzieu	interdiction	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	19 août	3 déc.	couloirs d'Heyrieux et Meyzieu	vigilance	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	3 déc.	31 déc.	couloir d'Heyrieux couloir de Meyzieu	restriction vigilance	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2010	4 juin	31 déc.	couloir d'Heyrieux	restriction	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			couloir de Meyzieu	vigilance		
	4 août	31 déc.	couloir d'Heyrieux	restriction	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			couloir de Meyzieu	vigilance		
2011	6 mai	31 oct.	couloir d'Heyrieux	restriction	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			couloir de Meyzieu	vigilance		
	22 oct.	30 nov.	couloir d'Heyrieux	interdiction	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			couloir de Meyzieu	vigilance		
2012	9 mai	31 oct.	couloir de Meyzieu	vigilance		
			couloir d'Heyrieux	vigilance		
			couloir de Décines	vigilance		
2013	Pas d'arrêté sécheresse					
2014	Pas d'arrêté sécheresse					
2015	10 juill.	31 oct.	couloir de Meyzieu	vigilance	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			couloir d'Heyrieux	vigilance	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
			couloir de Décines	vigilance	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

CE QU'IL FAUT RETENIR...



3 c'est le nombre de comité sécheresse qui se déroulés entre juillet et septembre 2015. L'alerte canicule a été déclenché cet été par la Préfecture du Rhône et de l'Isère : vigilance, voire alerte renforcée au niveau de l'Ozon.

Cette vague de chaleur a été comparable à la canicule de 2003.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

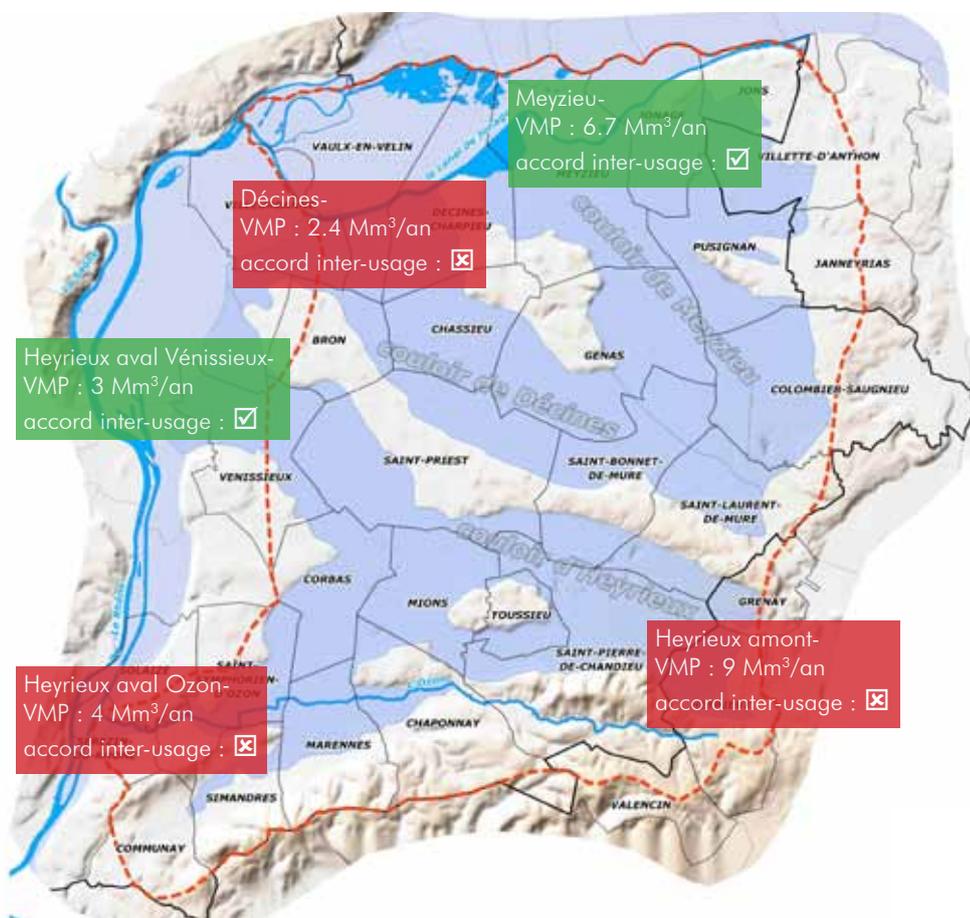
Nombre de projets intégrant des dispositifs d'économie d'eau
 Nombre de collectivités/industriels ayant une installation économe en eau
 Nombre d'actions de communication sur les économies d'eau

LE PLAN DE GESTION DYNAMIQUE...

Une action en trois étapes...

- collecter et traiter les données d'apports et de sorties de la nappe - validée en 2009
- modéliser et simuler des scénarios de fonctionnement de la nappe - validée en 2010
- proposer de manière concertée des règles de gestion de la nappe - démarrée en 2011

Rappel sur les volumes maximum prélevables -VMP- par couloir ...



CE QU'IL FAUT RETENIR...

L'étude socio-économique, démarrée en septembre 2015, va finaliser la répartition des volumes prélevables sur les couloirs pour lesquels il n'y a pas encore d'accord (voir carte ci-dessus).

Une étude en 4 phases :

- phase 1- usages et ressource en eau /usages et territoires : détailler le poids socio-économique de chaque usage et identifier les contraintes techniques et financières à la limitation des prélèvements pour chaque usage
- phase 2 - scénarios tendanciel et alternatifs
- phase 3 - évaluation coûts bénéfiques et coûts efficacité
- phase 4 - analyse comparative

La fin de l'étude est prévue pour avril 2016.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Suivi de la réhabilitation du collecteur

TYPES DE TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE COLLECTEUR



Réhabilitation par chemisage



Réhabilitation en tranchées



Réparations ponctuelles

CE QU'IL FAUT RETENIR...

Dans le cadre de la réhabilitation du collecteur intercommunal d'assainissement, un suivi du niveau de la nappe doit être réalisé pendant toute la période des travaux. Les mesures sont réalisées au niveau de huit piézomètres disposés le long du collecteur.

Entre 15 et 70 cm c'est les résultats des relevés piézométriques qui montrent une remontée de nappe entre septembre 2009 et septembre 2015.

ORIENTATION 3 : GÉRER DURABLEMENT LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE

INDICATEURS NON RENSEIGNÉS

N° indicateur	intitulé	type	observation
3.11	irrigation collective Miribel Jonage	réponse	projet en attente pour le moment

PROTÉGER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE	RECONQUÉRIR & PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX	GÉRER DURABLEMENT LA QUANTITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU
--	---	--

GÉRER LES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENIR DES INONDATIONS	SENSIBILISER LES ACTEURS	METTRE EN OEUVRE LE SAGE
--	--------------------------	--------------------------

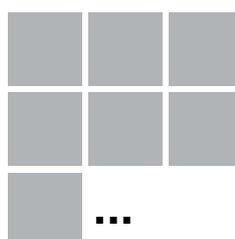


TABLEAU DE BORD SAGE EST LYONNAIS -BILAN 2015-

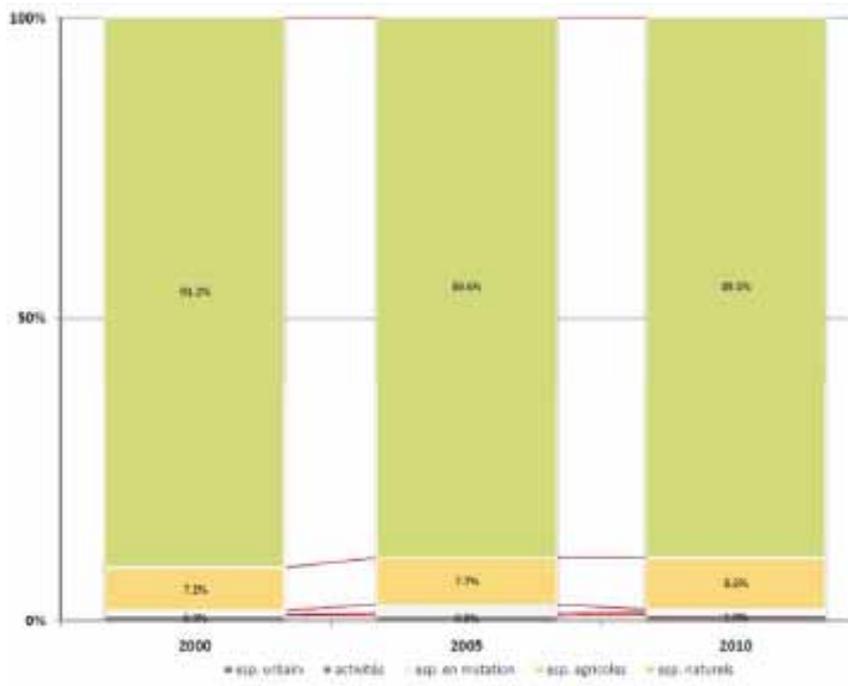
DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Occupation du sol dans les zones humides, les secteurs stratégiques
 Nombre de cas de destruction illégale de zones humides

ÉVOLUTION DE L'OCCUPATION DES SOLS DANS LES ZONES HUMIDES 2000 -2010

	2000		2005		2010	
esp. urbain	8.5 ha	0.9%	8.5 ha	0.9%	9.8 ha	1%
activités	1.7 ha	0.2%	3.4 ha	0.4%	3.5 ha	0.4%
esp. en mutation	6.2 ha	0.6%	14 ha	1.5%	4.7 ha	0.5%
esp. agricoles	68.6 ha	7.1%	74.3 ha	7.7%	82.7 ha	8.6%
esp. naturels	875.5 ha	91.2%	860.3 ha	89.6%	859.7 ha	89.5%

source : Agence d'urbanisme - SPOT thema



CE QU'IL FAUT RETENIR...

Pas de nouvelle donnée en 2015.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Nombre de projet de création ou de re-naturation de zone humide (initié par divers maîtres d'ouvrages)

intitulé du projet	commune/secteur	superficie	état du projet	appui technique SAGE
Restauration et re-naturation de la zone humide de la Sauzaye	Chaponnay	47 ha	■ 2010	suivi du comité de pilotage

- étude en cours
- étude validée
- mise en œuvre des travaux
- réception des travaux



Zone humide de la Sauzaye



Cheminement au sein de la zone humide

CE QU'IL FAUT RETENIR...

ZONE HUMIDE DE LA SAUZAYE : projet mené par la commune (assistance à maître d'ouvrage : groupement BIOTEC & Ingédia).

Les aménagements prévus par l'étude distinguent 6 tranches de travaux :

- la restauration des cressonnières et création de zones humides ;
- la renaturation du ruisseau de l'Ozon ;
- la création et réhabilitation d'étendues d'eau ;
- la valorisation des espaces agricoles et forestiers ;
- la valorisation paysagère et aménagements pour l'accueil du public ;
- la restauration morpho-écologique et valorisation paysagère de l'Ozon.

Les travaux ont commencé en novembre 2015, l'objectif de fin de travaux est fixé fin 2016.

en lien avec les actions 42 & 44

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Nombre de plan de gestion ou de projet suivi ou initié par le SAGE

intitulé du projet	commune	superficie	état du projet	appui technique SAGE
Entretien de la roselière des Manges	Saint Symphorien d'Ozon	environ 10 ha	■	veille sur projet
Gestion du marais de Simandres	Simandres	25 ha	■	cahier des charges + suivi comité de pilotage
Caractérisation hydrique de la zone humide de Saint-Symphorien d'Ozon	Saint Symphorien d'Ozon	150 ha	■	pilotage SAGE
Diagnostic écologique et gestion de la zone humide de St Symphorien	Saint Symphorien Simandres	150 ha	■	appui cahier des charges suivi comité de pilotage
Plan de gestion du Rizan	Miribel Jonage	3 km	■	suivi du comité pilotage
Étude hydraulique et hydrogéologique Marais Charvas	Villette d'Anthon	154 ha	■	veille sur projet
étude d'opportunité pour classement du marais de Charvas en RNR (réserve naturelle régionale)	Villette d'Anthon	154 ha	■	veille sur projet

- étude lancée ou en cours
- étude validée
- mise en œuvre des travaux
- réception des travaux

CE QU'IL FAUT RETENIR...

ZONE HUMIDE DE ST SYMPHORIEN D'OZON



La commune de Saint Symphorien d'Ozon a exprimé sa volonté de mettre en application 3 mesures correspondant à des « fiches action » du plan de gestion :

- restauration de la roselière : suppression de remblai (environ 20 000m³);
- suppression des merlons pour permettre la divagation de la Luyne et du rau des Manges (700 ml) ;
- remise en état du Rau des Manges : suppression de gravats (1 200 ml).

Le bureau d'étude Améten a été mandaté pour réaliser une mission d'accompagnement technique et de maîtrise d'oeuvre de conception. Cette mission a commencé en juillet 2015 et se poursuivra jusqu'en juillet 2016.

en lien avec l'action 43 - prescription 46

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Pourcentage de zones humides intégrées dans les PLU et de règlements prévoyant la sauvegarde des ZH
 Nombre de projet d'aménagement touchant une zone humide (prescription 46)

INTÉGRATION DES ZONES HUMIDES DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

commune	classement	date	extrait du règlement
Chaponnay	zone Nzh	juin-07	zone réservée à la protection
Décines Charpieu	zone R1-R2-R3 (PPRNi)	janv-04	prescriptions techniques sur le droit à construire
Jonage	zone N1- espaces à caractère très naturel	2010	respecter les qualités paysagères des sites interdiction de densification des sites
Meyzieu	pas de classement particulier		
Saint Symphorien	zone N	mars-09	interdiction de réhabilitation de ruines interdiction d'établissements recevant du public occupation et utilisation du sol admises sous conditions
Simandres	zone Ndt et ND (POS)		zone protégée - milieu naturel
Vaulx en Velin	zone N2a		interdiction de toute construction assurer la protection des boisements remarquables existants

CE QU'IL FAUT RETENIR...

L'étude juridique de 2013, sur la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE, a permis d'éditer un guide méthodologique pour accompagner les communes dans la rédaction de leur document d'urbanisme.

Extrait de la fiche action 5- prendre en compte les zones humides dans les documents d'urbanisme

- zones humides identifiées : St Pierre de Chandieu, Chaponnay, Marennes, Simandres, Communay, Sérézín du Rhône, Solaize, St Symphorien d'Ozon, Corbas, Saint Priest, St Laurent de Mure, Chassieu, Genas, Pusignan, Villette d'Anthon, Jons, Jonage, Meyzieu, Décines-Charpieu, Villeurbanne, Vaulx en Velin.

- mise en oeuvre des préconisations dans les documents d'urbanisme

au niveau du PAGD : Cette partie doit être adaptée en fonction de la commune. Le PADD fixe des orientations d'aménagement et de protection en faveur de ces espaces. Par exemple, peut être créée une partie relative à la préservation des zones humides et à la mise en place d'une gestion appropriée. Pour cela, le PADD explicite, à l'échelle de son territoire l'enjeu identifié dans l'inventaire du Rhône ou de l'Isère.

La **volonté de protéger les zones humides se décline au travers d'un zonage spécifique et d'un règlement** adapté de nature à interdire dans ces zones toutes les constructions et aménagements contraires à la gestion de ces sites.

au niveau du zonage : Inscrire la zone humide dans le zonage protecteur, N, soit zone naturelle. Il peut apparaître judicieux de choisir également un sous-indiçage spécifique aux zones humides afin de pouvoir prévoir des dispositions spécifiques au sein du règlement. Le sous-indiçage peut être du type Nzh. Le sous-indiçage est une possibilité offerte aux communes. Il n'est pas obligatoire, notamment quand le plan de zonage est déjà assez dense.

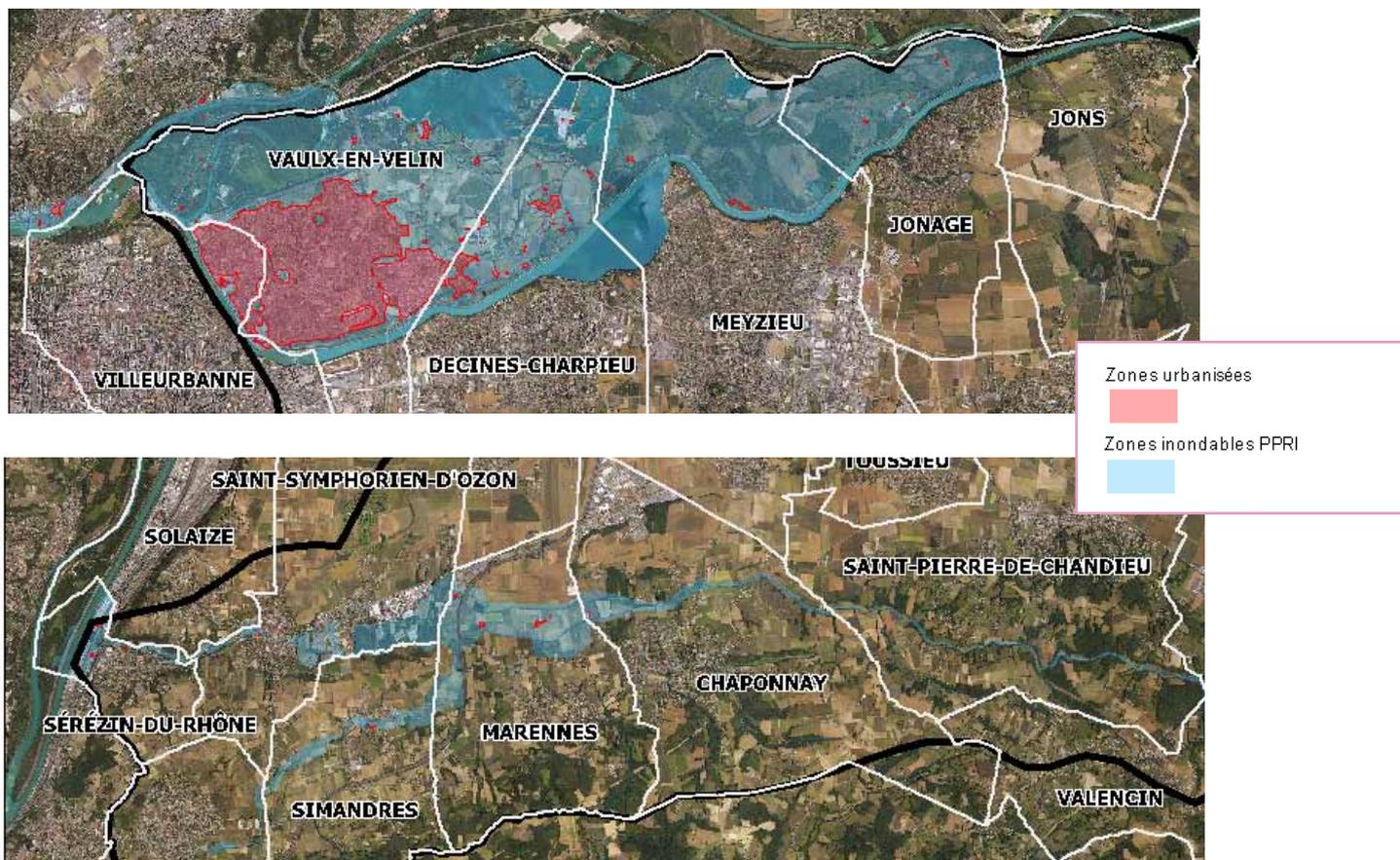
au niveau du règlement : Le règlement de la zone N (ou Nzh) doit **interdire toutes les occupations et utilisations du sol non adaptées à la gestion des zones humides** : remblais, exhaussements, assèchements, affouillements, mise en eau, imperméabilisations.

Il est précisé concernant les projets d'utilité publique, qu'il peut être fait exception à ce règlement. Toutefois, le projet doit être validé par la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Est Lyonnais.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Identification et délimitation des zones inondables et suivi de l'occupation des sols

OCCUPATION DES SOLS EN ZONES INONDABLES -PPRi PÉRIMÈTRE SAGE -



CE QU'IL FAUT RETENIR...

Le périmètre du SAGE compte deux Plan de Protection des Risques d'Inondation- PPRi :

- vallée de l'Ozon
- secteur Rhône amont.

PAPI d'intention sur l'Ozon :

Le plan d'actions de prévention des inondations -PAPI- a pour objectif la réalisation d'actions permettant de réduire les dommages causés par les inondations. Ce sont des aménagements de réduction de l'aléa et ou de la vulnérabilité.

Le PAPI de l'Ozon sera intégré au contrat de milieu Est Lyonnais. Sa mise en place nécessite une étude préalable qui pourra servir de base pour la révision du PPRi de l'Ozon par les services de l'État.

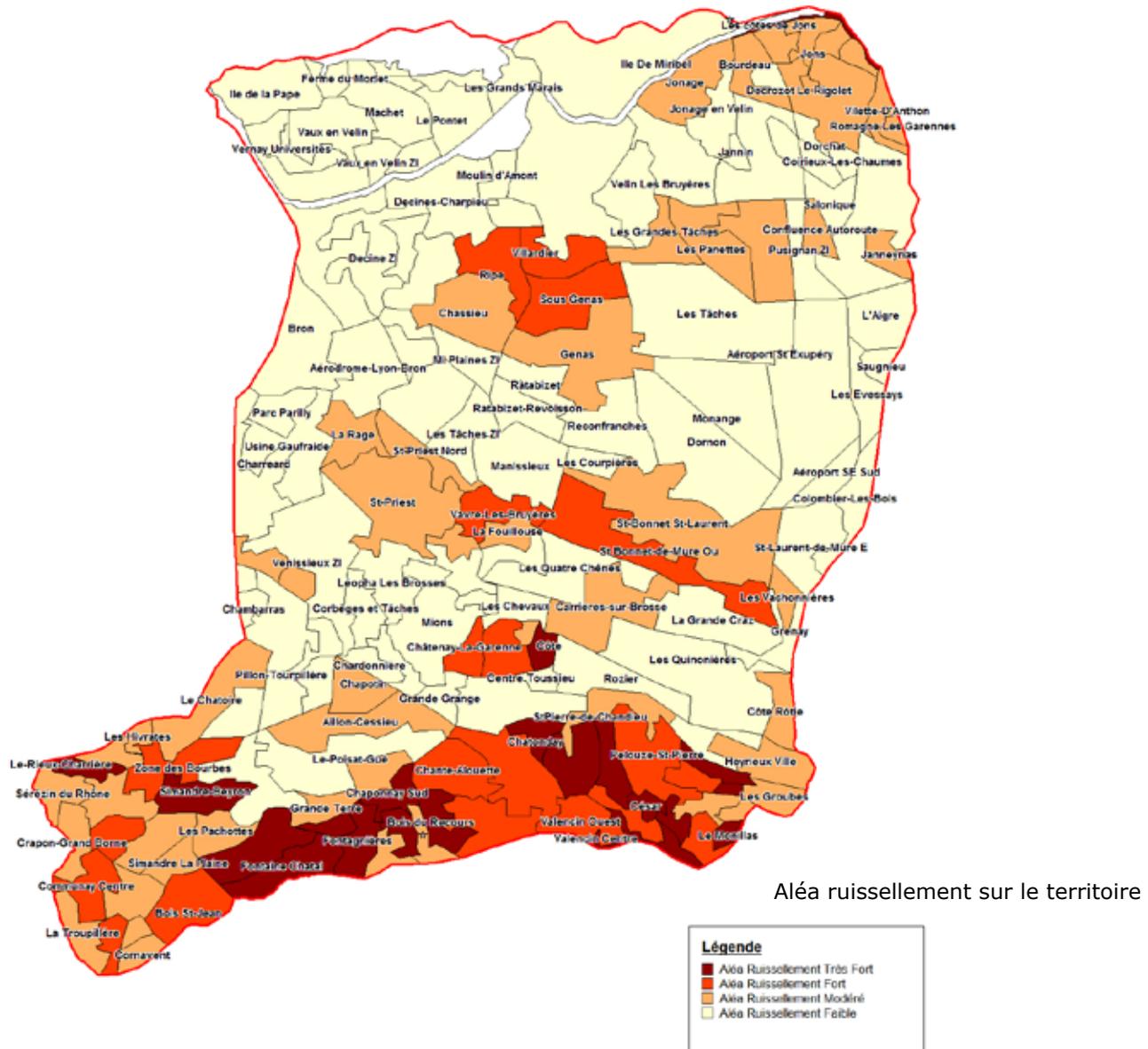
Contenu du PAPI : étude hydraulique, définition de l'occurrence de crues (contre laquelle on souhaite se protéger), programme d'actions (sur 5 ans), analyse coûts-bénéfices du programme d'actions.

Planning de réalisation : du printemps 2016 à début 2018.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Identification des zones où les ruissellements engendrent des inondations ou des érosions
Occupation des sols dans ces zones

LOCALISATION DES ZONES DE RUISSELLEMENT SUR LE TERRITOIRE DU SAGE - CF INDICATEUR 4.8



CE QU'IL FAUT RETENIR...

- L'analyse de la carte d'aléa ruissellement du territoire de l'Est Lyonnais amène aux observations suivantes :
- les **secteurs les plus sensibles** au ruissellement se situent majoritairement sur les zones pentues du **bassin versant de l'Ozon**
 - d'autres secteurs sont en aléa fort de ruissellement au niveau d'autres zones de reliefs : butte de Toussieu, butte de Saint-Bonnet-de-Mure/Saint-Laurent-de-Mure, collines de Genas-Chassieu-Meyzieu
 - quelques sous bassins versants disséminés sur le territoire sont en aléa modéré de ruissellement, les pentes étant modérées mais non négligeables et les sols ne favorisant pas l'infiltration (zones urbaines ou zones agricoles peu perméables)
 - sur la majeure partie du territoire de l'Est Lyonnais au relief peu prononcé, l'aléa ruissellement est qualifié de faible.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Suivi du programme d'action contre les ruissellements à risque

Nombre de projets soumis à compensation dans les zones à risque

Pourcentage de terrains naturels, boisés, enherbés ou plantés dans les zones à risque

PROGRAMME D' ACTIONS ÉROSION & RUISSELLEMENT

objectif	action	priorité
objectif 1- réduire les aléas ruissellement et érosion		
1.1- conservation des éléments existants de limitation des phénomènes	inscription des éléments naturels (haies, zones humides...) dans les documents d'urbanisme	1
	mise en place des mesures de gestion concernant les zones humides	3
1.2- gestion à la source du ruissellement et de l'érosion en zone agricole	poursuite des actions de la «convention érosion» sur le territoire de la CCPO et du Grand Lyon	1
	mise en place de conventions érosion sur l'ensemble du territoire du SAGE	2
	création ou optimisation des ouvrages de gestion des eaux de ruissellement (bassins, fossés...)	2
	ré-aménagement du parcours des eaux de ruissellement	2
	accompagnement des agriculteurs souhaitant avoir une démarche globale de lutte contre les phénomènes	3
1.3- gestion à la source du ruissellement urbain	inscription des prescriptions de gestion des eaux pluviales dans les PLU	2
	promotion des bonnes pratiques de gestion des eaux pluviales	1
objectif 2- prévenir et gérer les désordres		
2.1- prévention des désordres hydrauliques	réalisation de pièges à matériaux	2
2.2- prévention des déstabilisations de terrain	mesure de stabilisation des versants instables	1
objectif 3- assurer le suivi et l'efficacité durable des actions		
3.1- amélioration de la connaissance des phénomènes	suivi des phénomènes d'érosion et de ruissellement	1
	conservation de la mémoire collective des phénomènes	2
3.2- entretien des ouvrages et des aménagements	entretien des éléments existants du paysage (fossés, chemin, cours d'eau...)	2
	entretien des aménagements réalisés (bassins de rétention...)	3
	entretien des ouvrages hydrauliques de franchissement	1
	entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales (bassins ou puits d'infiltration...)	1

CE QU'IL FAUT RETENIR...

Les agriculteurs et les collectivités locales sont des acteurs majeurs de la lutte contre les phénomènes d'érosion et de ruissellement. Parmi les actions définies dans l'étude du SAGE, aucune d'entre elle ne sera mise en place sans le consentement du maître d'ouvrage, de l'agriculteur et/ou du propriétaire foncier.

Le programme d'actions ci-dessus sera intégré aux fiches actions du contrat de milieu.

en lien avec prescription 48

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Mise en place et suivi du schéma

2010 - 1^{er} comité de pilotage pour l'étude prospective sur les déplacements et l'accessibilité, sous la maîtrise d'ouvrage du Grand Lyon.

Six orientations ont été retenues :

- supprimer les trafics de transit
- contraindre l'usage de la voiture pour l'accès au Parc
- renforcer l'accessibilité modes doux notamment pour les territoires riverains
- mieux organiser les accès poids lourds au Parc
- offrir des accès transport en commun réguliers toute l'année
- proposer une mobilité innovante en matière de transports en commun : navette interne, desserte fluviale

2011 -

Étude :

- navette Lacustre : étude d'opportunité
- accessibilité transport en commun : élaboration d'une nouvelle desserte TC pour le Grand Parc (SYTRAL)
- plan de jalonnement des modes doux

Travaux :

Gestion des accessibilités routières

- réalisation des accès saisonniers
- reprise des chemins zone amont : aménagement du Lac d'emprunt
- reprofilage piste de Vorla
- reprofilage du Parking de l'Ain
- reprise chemin de desserte zone équestre
- reprise de la signalétique routière sur l'axe Nord sud du Grand Parc

Modes doux

- réhabilitation de voiries dont pistes cyclables
- installation de parkings à vélos et signalétique VTT
- reprise des ravinements piste du tour du lac

2012 -

Étude :

- navette Lacustre : étude de faisabilité
- étude de l'opportunité de l'accessibilité au site du Grand Parc en transport par câble (SYTRAL)
- plan de jalonnement des modes doux et signalétique anneau bleu (berges du canal de Jonage)
- réflexion sur la gestion des flux par PMV (panneaux à message variable) aux entrées routières
- maîtrise d'oeuvre sur l'aménagement du parking du Grand Morlet

Travaux :

Gestion des accessibilités routières

- aménagement du chemin de la Bletta et du parking de l'accueil du Grand Parc
- reprise des chemins zone amont : aménagement du Lac d'emprunt
- reprise de la signalétique routière sur le Grand Parc
- mise à jour de la signalétique de jalonnement

Accessibilité TC

- mise en place de la nouvelle desserte transport en commun pour le Grand Parc (ligne 83 cadencée)
- maintien de la desserte aux dimanche de septembre 2012 à février 2013

Modes doux

- jalonnement modes doux

*en lien avec action 49***DÉFINITION DE L'INDICATEUR**

Mise en place et suivi du programme d'actions

À travers l'action 49 du SAGE, la CLE encourage l'ensemble des acteurs de l'île à proposer et appliquer une gouvernance qui prend en compte et qui gère de façon globale tous les enjeux liés à l'eau sur l'île: niveau de nappe, réserve d'eau potable du lac des Eaux bleues, rôle écrêteur de crues, hydroélectricité, géomorphologie du canal de Miribel, tourisme, Natura2000...

Depuis 2008, le SYMALIM et la SEGAPAL travaillent à une réorganisation de la gouvernance de l'île et à la remise à jour d'un plan de gestion globale de l'eau.

2008 - étude sur la gestion globale de l'eau pour :

- actualiser les connaissances scientifiques et techniques,
- faire un bilan des actions proposées en 2002,
- mieux comprendre le jeu des différents acteurs du site et les enjeux en terme de gouvernance,
- actualiser les objectifs de la charte.

2010 - embauche d'un animateur pour la définition d'un programme de restauration hydraulique et écologique du Rhône à Miribel Jonage :

- identification de 5 enjeux prioritaires :
- gestion du risque d'incision du canal de Miribel
- restauration écologique du canal de Miribel
- protection contre les crues
- optimisation des débits réservés pour le canal de Miribel
- préservation de la qualité patrimoniale du Rhône dans l'île.

L'année 2010 a aussi été consacrée à la mise en place d'une gouvernance politique et technique de ce projet de restauration.

2011 -

- recrutement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage,
- analyse des données et identification de besoins d'expertises complémentaires,
- lancement de 4 expertises :
 - expérimentation de la remise en eau d'une île à partir du canal de Jonage,
 - expertise hydraulique et sédimentaire,
 - expertise géotechnique des berges du canal de Miribel,
 - et expertise écologique.

Depuis 2011, un comité technique spécifique au projet de restauration se réunit régulièrement

2012 -

- réalisation des diagnostics complémentaires (expertises)
- élaboration de scénarios de restauration globale du Rhône à Miribel Jonage

2013 -

- réalisation des diagnostics complémentaires
- établissement d'un programme d'actions

Juillet 2015 -

Contrat territorial du programme de restauration du Canal de Miribel et de sa nappe. Ce contrat territorial 2015-2021, composé de 19 actions menées par l'ensemble des maîtres d'ouvrages partenaires, est évalué à 17,9 M€ au total, organisées en 6 orientations opérationnelles.

PROTÉGER LES
RESSOURCES
EN EAU
POTABLE

RECONQUÉRIR
& PRÉSERVER
LA QUALITÉ DES
EAUX

GÉRER
DURABLEMENT
LA QUANTITÉ
DE LA
RESSOURCE EN
EAU

GÉRER LES
MILIEUX
AQUATIQUES ET
PRÉVENIR DES
INONDATIONS

SENSIBILISER
LES ACTEURS

METTRE EN
OEUVRE LE
SAGE

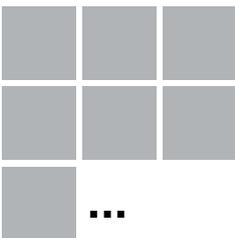


TABLEAU DE
BORD SAGE
EST LYONNAIS
-BILAN 2015-

en lien avec les actions 51 à 58

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Création du répertoire

Nombre d'acteurs par catégorie

Catégories	Nb de contacts
CLE	50
mairie	150
EPCI	95
services de l'État	117
artisans industriels (représentant)	57
agriculteurs (représentant)	35
bureau d'étude	42
associations / fédération	27
TOTAL	566

CE QU'IL FAUT RETENIR...

En 2012, l'équipe du SAGE a mis en place un réseau répertoriant l'ensemble des acteurs, partenaires, financeurs, bureaux d'étude... qui sont amenés à travailler en collaboration avec l'équipe.

Aujourd'hui près de 570 contacts sont enregistrés et régulièrement mis à jour.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Nombre d'actions de communication réalisée par an

Nombre d'interventions publiques

ACTIONS DE COMMUNICATION

thème	cible	support	intitulé	nb de cibles
ANNÉE 2014				
avis sur le SAGE	membres de la CLE	questionnaire	<i>Perception du SAGE</i>	50
présentation SAGE et charte «zéro phyto»	élu environnement et responsable technique	entrevues, réunions	<i>Limiter les phytosanitaires en zone non agricole</i>	31
Lettre du SAGE	CLE, financeurs, mairies...	bulletin d'information	<i>Lettre du SAGE Est lyonnais n°9</i>	1 500
bilan d'activité	CLE, financeurs	plaquette	<i>Retour sur les principales actions de 2014</i>	60
ANNÉE 2015				
signature charte «zéro phyto»	mairies, membres CLE	événementiel	<i>Adhésion à la charte «zéro pesticide»</i>	50
érosion / ruissellement	mairies, agriculteurs	réunions + plaquette	<i>Lutte contre les phénomènes d'érosion et de ruissellement</i>	150
Lettre du SAGE	CLE, financeurs, mairies...	bulletin d'information	<i>Lettre du SAGE Est lyonnais n°10</i>	1 500
échanges travaux en rivière	CLE, élus CCPO et CCEL	réunion + visite terrain	<i>Journée d'échanges du 15 octobre 2015 - partenariat SYRIBT</i>	15
SAGE et ressource en eau	techniciens	intervention formation	<i>Formation «eau» INFOMA</i>	20
SAGE et gestion quantitative	professionnels, bureau d'études	intervention colloque	<i>Gestion quantitative et eau potable</i>	50
bilan d'activité	CLE, financeurs	rapport tableau de bord + plaquette	<i>Retour sur les principales actions de 2015</i>	60

CE QU'IL FAUT RETENIR...

Retour sur la journée d'échanges du 15 octobre 2015 -

L'équipe du SAGE a organisé une journée d'échanges en partenariat avec le syndicat de rivières Brévenne Turdine -SYRIBT. Une quinzaine de personnes a fait le déplacement.

Les participants ont visité un site réhabilité le long de la Brévenne et un projet de travaux à l'Arbresle. Des travaux similaires peuvent être envisagés sur notre territoire et sont proposés dans le cadre du contrat de milieu de l'Est lyonnais. Ces travaux présentent à la fois un intérêt pour la restauration des milieux aquatiques et pour la préservation contre les inondations.



De la même manière, les échanges avec le SYRIBT, sur la création du syndicat et le projet de PAPI, renvoient aux réflexions actuellement menées par la CLE sur la gouvernance de l'eau et la compétence GEMAPI.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Nombre de réunion du groupe de travail

Edition du guide de bonnes pratiques

CE QU'IL FAUT RETENIR...**Objectif du guide «gestion de crise» :**

Le guide doit répondre aux questions : « comment déclencher une alerte en cas de pollution accidentelle » et « qui fait quoi » au moment de donner l'alerte.

Il doit s'appuyer sur des documents existant type plan ORSEC, ORSEC «eau potable», dossier départemental des risques majeurs -DDRM-

Ce guide est destiné aux industriels (y compris ICPE), les chambres consulaires type Chambre d'agriculture, du commerce et de l'industrie -CCI-, des métiers et de l'artisanat -CMA- et des services de l'État (Préfecture, DDT, DREAL...).

Le guide «gestion de crise» abordera les cas de pollutions accidentelles uniquement et non la sécheresse ou les inondations. Les pollutions à traiter :

- pollution chimique (ou bactériologique)
- pollution hydrocarbure
- pollution organique
- le risque incendie (occasionnant des pollutions par l'intermédiaire des eaux d'arrosage).

La sortie du guide est prévue pour la fin d'année 2016.



PROTÉGER LES
RESSOURCES
EN EAU
POTABLE

RECONQUÉRIR
& PRÉSERVER
LA QUALITÉ DES
EAUX

GÉRER
DURABLEMENT
LA QUANTITÉ
DE LA
RESSOURCE EN
EAU

GÉRER LES
MILIEUX
AQUATIQUES ET
PRÉVENIR DES
INONDATIONS

SENSIBILISER
LES ACTEURS

METTRE EN
OEUVRE LE
SAGE

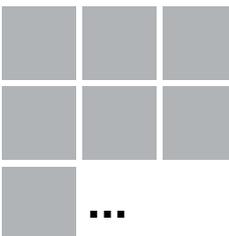


TABLEAU DE
BORD SAGE
EST LYONNAIS
-BILAN 2015-

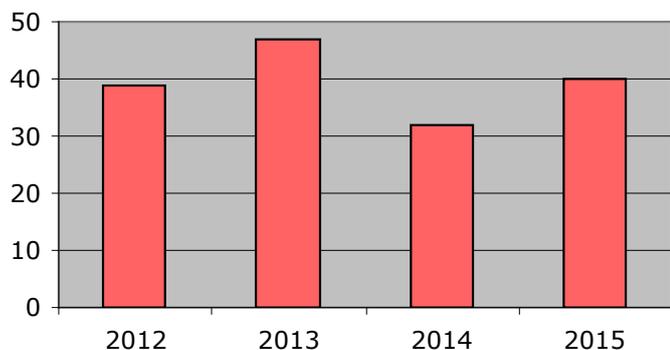
DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Nombre de sollicitations de la structure porteuse par les acteurs du territoire

Nombre de réunions tenues dans et en dehors de la procédure

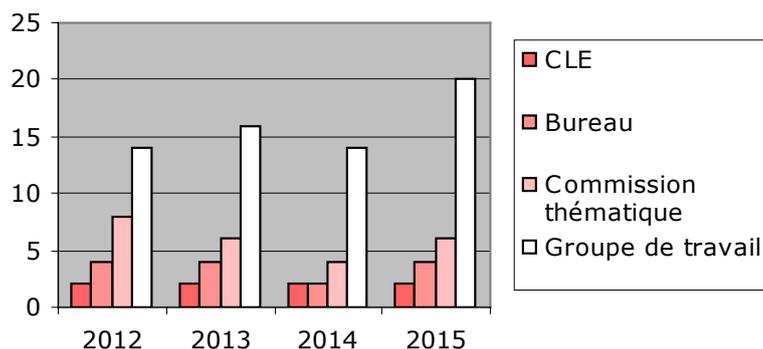
Nombre de visiteurs du site Internet du SAGE

SOLLICITATIONS DE L'ÉQUIPE SAGE



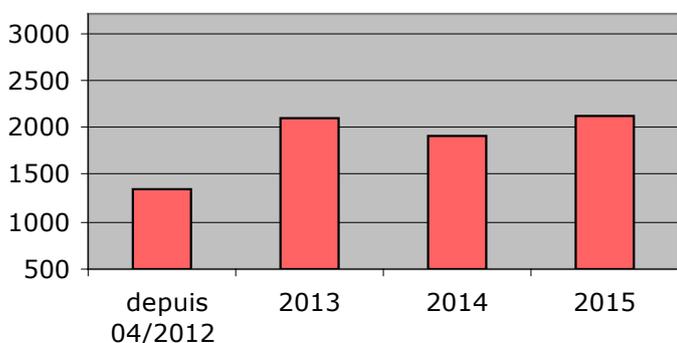
En 2015, l'équipe SAGE a été sollicitée une quarantaine de fois par des bureaux d'étude essentiellement et des collectivités pour des demandes de renseignements techniques ou de données par exemple.

RÉUNIONS DU SAGE



En 2015, les réunions de commissions thématiques et groupes de travail ont permis de suivre les actions et études en cours du SAGE.

SITE INTERNET : www.sage-est-lyonnais.fr



En 2015, un peu plus de 2 000 internautes ont visité le site du SAGE.

ORIENTATION 6 : METTRE EN OEUVRE LE SAGE

6.2

SUIVI DES DOSSIERS TRANSMIS À LA CLE

RÉPONSE

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Suivi des dossiers et de leur bonne adéquation avec le SAGE

	type de dossier	objet	commune	pétitionnaire	avis CLE ou bureau	remarque ou suite donnée
2015	consultation	Projet de SDAGE 2016-2021	toutes	Comité de bassin Rhône Méditerrané	favorable avec réserves	-
	consultation / consultation	Projet PGRI (plan de gestion du risque inondation)	toutes	Grand Lyon	-	-
	loi sur l'eau- autorisation	création bassin infiltration secteur de la Madonne	Saint Pierre de Chandieu	commune de St Pierre	favorable avec observation	accord non prise en compte des observations
	loi sur l'eau- autorisation	création de 3 bassins infiltration	Pusignan	commune de Pusignan	favorable avec réserve et observation	-
	loi sur l'eau- déclaration	gestion des eaux pluviales sur campus Doua	Villeurbanne	COMUE de l'université	-	-
	loi sur l'eau- déclaration	Création bâtiments logistiques et parkings	St Symphorien d'Ozon	SG «Igloo des saveurs»	-	-
	loi sur l'eau- déclaration	confortement de berges en techniques mixtes sur Ozon, rue de la Blancherie	Sérézin du Rhône	CCPO	-	accord le 12/05/15
	ICPE- autorisation	prélèvement à la molasse pour exploitation carrière à «La Petite Craz»	St Laurent de Mûre	carrière CSL- Saint Laurent	avis défavorable	-
	consultation	abaissement retenue du Verbois et gestion sédimentaire du Haut Rhône	-	Sté Forces motrices Chancy-Pougny et CNR	avis favorable avec réserve	accord, levée des réserves
	loi sur l'eau- autorisation	renouvellement autorisation rejet bassin rétention infiltration Carreau	Meyzieu	Grand Lyon	favorable avec observation	-
	loi sur l'eau- autorisation	renouvellement de autorisation des bassins de rétention et d'infiltration Minerve-Porte des Alpes	Saint Priest	Grand Lyon	favorable avec observation	-
	loi sur l'eau- autorisation	renouvellement autorisation du bassin de rétention et d'infiltration Pierre Blanche	Saint Priest	Grand Lyon	favorable avec observation	-
	loi sur l'eau- autorisation	renouvellement autorisation des bassins de rétention et d'infiltration l'Épine	Chassieu	Grand Lyon	favorable avec observation	-
	ICPE- autorisation	Exploitation de carrières lieu-dit «Forêt de l'Aigue»	Saint Pierre de Chandieu	Les carrières du Cheval Blanc	favorable avec observation	-
	ICPE- autorisation	Transfert d'activité sur le site de Saint Priest	Saint Priest	Sté Merial	favorable avec observation	
loi sur l'eau- déclaration	Consolidation d'une berge par enrochements 15 ml sur l'Ozon au niveau de RD151	Saint Pierre de Chandieu	Département du Rhône	-		

type de dossier	objet	commune	pétitionnaire	avis CLE ou bureau	remarque ou suite donnée
loi sur l'eau-déclaration	Consolidation d'une berge de l'Inverse par techniques végétales sur 84 ml au niveau rue Grange Bassen	Simandres	CCPO	-	-
consultation	Orientations PLU Valencin	Valencin	-	observation	
consultation	abaissement retenue du Verbois et gestion sédimentaire du Haut Rhône	-	DREAL	favorable	
loi sur l'eau-autorisation	Plan de gestion pluriannuel de faucardage du Grand large	-	DREAL	CLE du 14/12/2015	
NOMBRE TOTAL DE DOSSIERS EN 2015 : 20					

CE QU'IL FAUT RETENIR...

61 jours ont été nécessaires à l'équipe SAGE pour analyser et présenter certains de ces dossiers aux membres du SAGE (dossiers d'autorisation, ICPE, projets d'arrêtés...).

ORIENTATION 6 : METTRE EN OEUVRE LE SAGE

6.3

SUIVI FINANCIER

RÉPONSE

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Coût des actions préconisées

Participation des différents financeurs

		SUBVENTION					
action	coût € TTC	AE RMC	CG 69	région RA	Grand Lyon	autre organisme	
ORIENTATION 2							
Réseau de suivi des acquières 15-16	200 000	x	x	-	x		
ORIENTATION 3							
Étude ressources stratégiques	40 000	x	x	-	x		
ORIENTATION 5							
Action de communication	10 000	x	x	x	x		
ORIENTATION 6							
Charges de fonctionnement	120 000						
CONTRAT DE MILIEU							
Etude hydro morpho Ratapon	35 000	x	x	-	x		
total	€ TTC						

ANNÉE 2015

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

État d'avancement des PLU des communes du SAGE

ÉTAT D'AVANCEMENT DES PLU

commune	POS approuvé	PLU en cours	PLU approuvé	PLU en révision
Chaponnay			☑	☑
Colombier Saugnieu			☑	
Communay			☑	
Genas			☑	☑
Jons			☑	☑
Marennès	☑			
Pusignan			☑	☑
St Bonnet de Mure			☑	
St Laurent de Mure			☑	
St Pierre de Chandieu	☑			
St Symphorien d'Ozon			☑	
Sérézin du Rhône			☑	
Simandres			☑	
Toussieu			☑	
Grand Lyon*			☑	☑
Grenay			☑	
Heyrieux	☑			
Valencin	☑	☑		
Janneyrias			☑	
Vilette d'Anthon	☑			

* communes du Grand Lyon : Bron, Chassieu, Corbas, Décines-Charpieu, Jonage, Meyzieu, Mions, Saint Priest, Solaize, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne

CE QU'IL FAUT RETENIR...

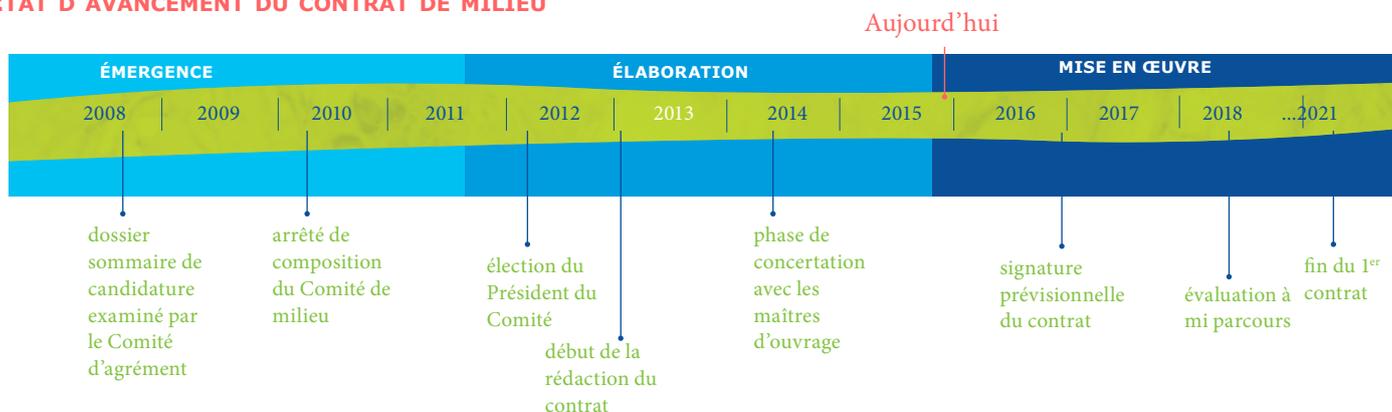
75% des communes du SAGE ont un PLU approuvé ou en cours de révision. Plusieurs communes, sont **toujours en POS** sans avoir entrepris de démarche pour transformer leur POS en PLU.

La commune de Valencin a engagé une révision de son PLU par délibération d'octobre 2009. La commune a sollicité l'avis de la CLE par rapport aux grandes orientations de son futur document. Le bureau de CLE a fait part de ces remarques le 20 novembre 2015.

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

État d'avancement du document du contrat de milieu

ÉTAT D'AVANCEMENT DU CONTRAT DE MILIEU



CE QU'IL FAUT RETENIR...

Avancement des documents du contrat -

Le programme d'actions est toujours en cours d'élaboration avec les différents partenaires et maîtres d'ouvrages potentiels.

- Volet A - *améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau*
4 sous volets : 24 actions proposées à ce jour
- Volet B - *restaurer, gérer et mettre en valeur les milieux aquatiques*
4 sous volets : 53 actions proposées à ce jour
- Volet C - *communiquer, coordonner et animer le contrat*
3 sous volets : 15 actions proposées à ce jour

Compétence GEMAPI -

A compter du **1er janvier 2018**, la loi de modernisation de l'action publique crée une compétence exclusive et obligatoire relative à la **gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations**.

En 2015, l'équipe du SAGE a réalisé une douzaine de rencontres avec les élus pour la mise en place de la compétence GEMAPI sur notre territoire.

Solutions proposées et à l'étude

➤ **pour le secteur Sud** -bassin versant de l'Ozon -

Élargir les compétences et le territoire (ajout potentiel de communes : Valencin, Ternay, Saint Priest, Saint Bonnet et Saint Laurent de Mûre) du Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Ozon (SIAVO)

➤ **pour le secteur Nord** - bassin versant de la Rize, du Ratapon et des îles et du Rhône de Miribel Jonage - Plusieurs scénarios sont encore à l'étude pour concilier la compétence GEMAPI et les enjeux «tourisme et loisirs aquatiques» du secteur. Les rencontres se poursuivront sur l'année 2016 pour définir au mieux la stratégie à mettre en place.

N'hésitez pas à nous transmettre les informations dont vous disposez pour contribuer à l'alimentation, la mise à jour et la correction du tableau de bord.

Où trouver le SAGE

Dans chaque mairie

Sur Internet : www.sage-est-lyonnais.fr

Auprès du secrétariat de la Commission locale de l'eau (ci-dessous)

Contact

SAGE Est lyonnais – Secrétariat de la CLE

Département du Rhône – Direction Aménagement Développement et Patrimoine

tel : 04 26 72 28 83 / fax : 04 72 61 27 50

La démarche SAGE est portée par le Département, avec le soutien de partenaires financiers.



GRANDLYON

RhôneAlpes Région